

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A R S 1723.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXIII.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale &
Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine: on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Riswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois séparés, peuvent s'adresser à lui comme à la source; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais: de même que les Mémoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois séparés, & différens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la République des Lettres, l'Europe savante, Mercuries Historiques, Lettres Historiques, & l'Esprit des Cours.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Mars 1723.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature, & autres Remarques curieuses, depuis le mois dernier.

I: **L**E Discours que fit le Cardinal du Bois le jour de sa reception à l'Academie Françoise, n'est point encore parvenu jusqu'à nous ; je ne sçai même s'il a été rendu public : on se contente de dire qu'il fut très-beau & très-élegant. Un Discours d'un Cardinal Ministre d'Etat ne peut manquer d'être applaudi, & n'est point sujet pour l'ordinaire à la critique : avec de si éminentes Dignitez on emporte tous les suffrages, & les applaudissemens sont toujours du côté de la grandeur & de l'éclat, quand sur tout on a l'éloquence de ce Cardinal. Il n'en a pas été de même de celui de Mr. l'Abbé de Fontenelles, qui, en qualité de Directeur, répondit au nom de l'Academie à Son Eminence ; quoique son mérite, sa délicatesse & son éloquence soient generalement reconnus, il a falu qu'il ait subi le sort ordinaire ; sa Harangue est entre les

maines d'un chacun; & si on y trouve du beau & de l'élegant, c'est qu'effectivement il y en a. On ne juge en sa faveur qu'à vûe de pièces: voici donc la Reponse de cet illustre Académicien.

MONSIEUR,

*Reponse de
Mr. de Fon-
tenelles au
Discours du
Cardinal du
Bois, le jour
de sa recep-
tion à l'Ac-
ademie Fran-
çoise.*

Quelle eût été la joye du grand Cardinal de Richelieu, lorsqu'il donna naissance à l'Académie Française, s'il eût pû prévoir qu'un jour le titre de son Protecteur, qu'il porta si legitime-ment, deviendroit trop élevé pour qui ne seroit pas Roi; & que ceux qui, revêtus comme lui des plus hautes Dignitez de l'Etat & de l'Eglise, voudroient comme lui proteger les Lettres, se feroient honneur du simple titre d'Academicien?

Il est vrai, car vôtre Eminence pardonnera aux Muses une feinte naturelle, surtout dans un lieu où elles égalent tous les rangs, & dans un jour où vous les enorgueillissez vous-même; il est vrai que vous leur deviez de la reconnoissance: elles ont commencé vôtre élévation, & vous ont donné les premiers accès auprès du Prince qui a si bien sçû vous connoître; mais ce grand Prince vous avoit acquité envers elles, par les fruits de son heureuse éducation, par l'étendue & la variété des lumieres qu'il a pris dans leur commerce, par le prix dont il honore leurs differens ouvrages, & qui lui en marquent si sûrement le prix: je ne parle point de la constante protection qu'il leur accorde: elles sont plus glorieuses de ses lumieres & de son goût, que de sa protection même, leur grande ambition est d'être connus.

Ainsi, Monseigneur, ce que vous faites presentement pour elles, est une pure faveur, vous venez prendre ici la place d'un Homme* qui n'étoit celebre

* *Mr. Dacier.*

celebre que par elles ; & quand V. Em. lui envie en quelque sorte cette distinction unique, combien ne la releve-t-elle pas ?

Mr. Dacier se l'étoit acquise par un travail de toute sa vie , & qui lui fut toujours commun avec son illustre Epouse : espece de communauté inouïe jusqu'à nos jours. Attaché sans relâche aux grands Auteurs de l'Antiquité Grecque & Romaine, admis dans leur familiarité à force de veilles, confident de leurs plus secretes pensées, il les faisoit revivre parmi nous , & les rendoit nos contemporains ; & par un commerce plus libre & plus étendu qu'il nous menageoit avec eux , il enrichissoit un siècle déjà si riche par lui-même : quoique sa modestie, ou peut-être aussi son amour pour les Anciens , lui persuadât que leur trésor avoit perdu de son prix en passant par ses mains, il ne pouvoit guères avoir perdu que cet éclat superficiel, qui ne se trouve point dans des métaux précieux long-tems enfoiis sous terre, mais dont la substance n'est point alterée : il employoit une longue étude à penetrer les beautez de l'Antiquité ; un soin passionné à les faire sentir, un zèle ardent à les défendre ; toute son admiration à les faire valoir ; & l'exemple seul de cette admiration si vive, pouvoit ou persuader ou ébranler les rebelles ; il a eu l'art de se rendre nécessaire à *Horace*, à *Platon*, à *Marc Aurele*, à *Plutarque*, aux plus grands Hommes ; il a lié son nom avec les noms les plus sûrs de l'immortalité, & pour surcroit de la recompense dûë à son merite, son nom se trouvera encore lié avec celui de vôtre Eminence.

Quel bienfait ne nous accordez-vous pas en lui succédant ? Vous eussiez pû nous favoriser comme premier Ministre : mais un premier Ministre peut-il jamais nous favoriser davantage, que lorsqu'il

devient l'un d'entre nous? Les graces ne partiront point d'une main étrangere à notre égard, & nous y ferons d'autant plus sensibles, que vous nous les déguiserez sous l'apparence d'un intérêt commun.

Aussi les applaudissemens que nous vous devons, seront-ils désormais, non pas plus vifs, mais plus tendres: dans un concert de louanges, il est facile de distinguer les voix de ceux qui admirent, & de ceux qui aiment. Toute vôtre gloire est devenuë la nôtre, & dans nos Annales particulieres, qui, aussi-bien que l'Histoire generale du Royaume, auront droit de se parer de vos actions, & de vous, nous mêleront à ce sentiment commun d'ambition, un sentiment de zèle qui n'apartiendra qu'à nous.

Telle est la nature du Ministère dont jusqu'à present V. Em. avoit été uniquement chargée, que l'éclat des succez n'y est pas ordinairement proportionné au nombre ni à la grandeur des difficultez vaincues. Les ressorts des Négociations doivent être inconnus, même après leur effet: il faut les faire jouer sans bruit, & sacrifier courageusement à la solide utilité, tout l'honneur de la conduite la plus adroite. Il n'y a que les événemens qui la décelent, mais le plus souvent sans rien découvrir du détail qui en feroit briller le mérite: ils se font seulement reconnoître pour l'ouvrage de quelque grand génie, & donnent l'exclusion aux yeux de la Fortune. Eussions-nous prévu que nous serions tranquiles pendant une Minorité, qui sembloit inviter les Puissances voisines à reprendre les Armes? Eussions-nous osé en concevoir l'esperance? Le Règne du feu Roi, si brillant par une longue prospérité, & plus encore par les adversitez héroïquement soutenues, & subitement réparées: l'union des deux Monarchies dans

La Maison défenduë contre les efforts si violens & si opiniâtres : son pouvoir trop reconnu & trop éprouvé : un certain éclat du nom François, ajoutë par ce grand Monarque au pouvoir réel : enfin tout ce qui faisoit alors nôtre gloire, faisoit aussi nôtre danger ; les soupçons & les jalousies se reveilloient ; les équivoques des Traitez, les questions qu'ils laissoient indéçises, ne fournissoient que trop de ces prétextes toujours prêts à servir tous les besoins ou toutes les passions ; l'occasion seule suffisoit pour faire naître des ennemis. Cependant un calme profond a regné en France, interrompu seulement par un leger mouvement de guerre ; quelle intelligence a produit cette merveille ? & de quels moyens s'est-elle servie ? Nous ignorons les moyens, mais l'intelligence ne peut être cachée : le Regent du Royaume a pensé, son Ministre a pensé avec lui, & a exécuté. Les siècles suivans en sauront davantage : fiez-vous à eux, *Monseigneur.*

Ils sauront, & c'est une connoissance que cette Compagnie leur doit particulièrement envier, ils sauront quelle éloquence a secondé vos entreprises, & combien elle étoit digne des matières & de vous : ils jouïront des ouvrages qu'elle a produit, & que le tems present, ou vôtre modestie, nous dérobe. Un autre Cardinal François, élevé par son seul merite à cette Dignité, celebre à jamais par ses importantes & difficiles Negociations, vous a prévenu dans ce genre d'éloquence, & en a laissë des modeles immortels. Il dédaignoit d'employer d'autres Armes que la raison ; mais avec quelle noble vigueur employoit-il les armes de la raison ? Quand il avoit les préventions & les passions à combattre, ce n'étoit qu'à force de les éclairer qu'il en triomphoit. L'Academie a été formée

formée trop tard, & elle n'a pû posséder un Orateur d'un caractère si rare; mais il a fallu qu'elle lui pût opposer un Rival.

Jusqu'ici les Traitez de Paix avoient la Guerre pour veritable objet: on se menagoit, ou un repos de quelques années pour repater les forces, ou plus de forces pour attaquer un ennemi commun: une haine dissimulée par necessité, une vengeance meditée de loin, une ambition adroitement cachée, formoient toutes les liaisons; & le desir sincere d'une tranquillité generale & durable, étoit un sentiment inconnu à la politique. C'est vous, *Monseigneur*, qui en suivant les vûës, & ce qui nous a touché encore davantage, le caractère d'un Prince dépositaire du Sceptre, avez le premier amené dans le monde une nouveauté si peu attendüe. Vous avez fait des Traitez de Paix, qui ne pouvoient produire que la Paix: vous en avez menagé d'autres, qui viennent de plus loin feconder vos principaux desseins; & par un grand nombre de ces liens differens, qui tiennent tous ensemble & se fortifient mutuellement, vous avez eu l'art d'enchaîner si bien toute l'*Europe*, qu'elle en est en quelque sorte devenuë immobile, & qu'elle se trouve réduite à un heureux & sage repos.

Quel doit être pour tous les hommes le charme de ce repos? Si les Souverains qui habitent une Region ordinairement inaccessible aux malheurs de la Guerre, ont senti, comme les peuples, les avantages que leur apportoit la situation presente de l'*Europe*, ils les ont senti, & si vivement, qu'ils ont tous concouru à vous faire obtenir la Pourpre. Eux, à qui l'union la plus étroite permet encore tant de divisions sur une infinité de sujets particuliers; ils se sont rencontrés dans
l'entre-

l'entreprise de procurer votre élévation ; ils ont même relâché de leurs droits en votre faveur, & peut-être pour la première fois, ont sacrifié leur délicate jalousie. Le Souverain Pontife n'a entrepris qu'une demande de la bouche de tous les Ambassadeurs, & vous avez paru être un Prélat de tous les Etats Catholiques, & un Ministre de toutes les Cours.

Ce même esprit qui sçait si bien conseiller, vous l'avez porté dans la grande affaire, dont l'Eglise de France n'est occupée que depuis trop long-tems : mais combien les interêts politiques sont-ils plus aisez à manier que ceux de la Religion ? que chacun se fait une loi de suivre tels qu'il les a conçus, qui n'admettent aucune modeste déférence aux lumières supérieures d'autrui, qui ne peuvent céder, je ne dis pas à des considérations étrangères, mais même à d'autres interêts de Religion plus importans ; qui, enfin, semblent avoir le droit de changer l'aveugle opiniâtreté en une constance respectable. Malgré ces difficultez renaissantes à chaque instant, des vûes sages, & sagement communiquées, des soins agillans avec circonspection, mais toujours agillans, ont réuni les sentimens de presque tous les Prélats du Royaume ; & il nous est permis d'attendre désormais une paix entière, où l'Eglise n'aura plus rien à craindre du zèle & de l'amour même de ses enfans.

C'est dans cette disposition singulière des affaires générales, que se fait le passage paisible du plus glorieux Regne qu'ait vû la France, en un Regne également glorieux ; & qu'elle espère que nul obstacle étranger n'empêchera que les inclinations naturelles du Roi, cultivées avec tant de soins par de si excellens Maîtres, ne se déploient dans toute leur étendue. Il n'aura qu'à vouloir

rendre

rendre ses peuples heureux, & tout nous dit qu'il le voudra: déjà nos desirs les plus impatiens trouvent en lui tout ce qu'ils cherchent; & nos espérances, à force de se confirmer de jour en jour, ne sont plus de simples espérances.

Il étoit besoin qu'elles s'accrussent: elles s'accroîtront encore par l'application que ce jeune Monarque donne depuis quelque tems aux matieres du Gouvernement, par ces entretiens, où il veut bien que vous entriez. Là vous pesez à ses yeux les Forces de son Etat, & des differens Etats qui nous environnent: vous lui démêlez cette foule confuse d'intérêts politiques, si diversément embarrassés les uns dans les autres: vous lui dévoilez l'interieur de son Royaume, & celui du reste de l'Europe, tel que vos regards penetrans l'ont pénétré: vous le mettez dans le secret des Cours étrangères, vous lui portez sans reserve toutes vos connoissances acquises par une experience éclairée: vous vous rendez utile autant que vous le pouvez,

Voilà, Monseigneur, ce que pense l'Academie, dans un des plus beaux jours qu'elle ait jamais eu depuis plus de 30. ans qu'elle m'a fait l'honneur de me recevoir. Le sort l'avoit assez bien servie, pour ne me charger jamais de parler en son nom, à aucun de ceux qu'elle a reçû après moi; il me reservoit à une occasion singuliere, où les sentimens de mon cœur pussent suffire pour une fonction si noble & si dangereuse. Vous vous souvenez que mes vœux vous appelloient ici, long-tems avant que vous y pussiez apporter tant de titres: personne ne savoit mieux que moi, que vous y auriez apporté ce que nous préferons toujours à tous les autres.

„ Le même jour que Mr. le Cardinal du Bois
„ fut

des Princes Sc. Mars 1723. 171

„ fut reçu , l'Academie Françoisé choisit Mr.
„ l'Abbé du Bos, pour remplir la Place de Secre-
„ taire perpetuel, qu'occupoit ci-devant feu Mr.
„ Dacier.

II. On propose par souscription un nouvel
Ouvrage qui va s'imprimer à la Haye chez Chré-
tien Van Lom , en 2. vol. in fol. dont voici le
titre.

*Trophées tant sacrés que profanes de la Duché de
Brabant; contenant l'Origine, succession & Descen-
dance des Ducs & Princes de cette Maison, avec leurs
actions les plus signalées. Ensemble les Genealogies de
plusieurs Ducs, Princes, Comtes, Barons, Seigneurs,
& Nobles, leurs Vassaux & Sujets. La Suite des
Ducs de Limbourg & Luxembourg, Comtes de
Dülhem, & Sires de Fauquemont. La description
des Villes, Franchises & Baronnie de Brabant, avec
la Succession Genealogique des Seigneurs qui les ont
possédé. Avec un Recueil de plusieurs Terres de
remarque, situées hors la Duché de Brabant, tou-
rfois mouvantes d'icelle. Les Chanceliers & Con-
seils Souverains. Les Magistrats des quatre Villes
Capitales, savoir, Louvain, Bruxelles, Anvers,
& Boisleduc. Le Catalogue des principales Eglises,
Abbayes, Monasteres & autres Fondations Religieu-
ses dans le Brabant. Avec les preuves servans à
l'entiere vérification. Par F. Christophore Butkens,
Prieur à S. Sauveur, Ordre de Cisteaux en An-
vers. Divisé en deux volumes in folio, enrichis
d'un grand nombre de Figures gravées en taille-douce.*

Le prix de l'Ouvrage complet sera de 25. flo-
rins monoye d'Hollande, payables lorsque l'on sou-
scritra 9. florins, lorsqu'on recevra le premier Vo-
lume 8. florins, & lorsqu'on recevra le second
8. florins: total 25. florins.

Ceux qui le voudront en grand papier, le paye-

ront

ront 31. florins, savoir, en souscrivant 13. florins, en recevant le premier Volume 9. florins, & en recevant le dernier 9. florins : total 31. fl.

On n'imprimera de l'un & de l'autre papier que le nombre d'Exemplaires qui aura été souscrit, & on ne recevra les souscriptions que jusqu'au dernier Mars 1723., à peine de mille florins pour les pauvres.

Le nombre des figures des deux Tomes montera à près de 700., & les feüilles d'impression environ à 300.

Le Libraire s'engage à fournir le premier Tome un an après les souscriptions finies, & le second six mois après.

Lesdites souscriptions se feront à la Haye chez Chrétien Van Lom; dans les autres Villes de l'Europe chez les principaux Libraires, & à Luxembourg chez André Chevalier, chez lequel on trouve ce projet.

III. En finissant cet Article, je reçois le Discours que le Cardinal du Bois fit à l'Academie Françoisé, le jour de sa reception. Il vient à propos pour le joindre à la reponse que lui fit l'Abbé de Fontenelles, & qui se trouve au commencement de ce Journal.

M E S S I E U R S,

Discours du Cardinal du Bois à l'Academie Françoisé.

TE n'avois pas besoin de la reconnoissance que m'impose aujourd'hui l'honneur que vous me faites, pour donner aux interêts de cette illustre Compagnie toute l'attention & tout le zèle qu'elle merite; mon amour pour les Lettres a prévenu longtems en moi ce nouveau motif de service & d'attachement.

Votre établissement, Messieurs, est une partie consi-

fidérable de la gloire d'un grand Ministre, dont vous me permettrez de n'entreprendre l'éloge que par mes efforts pour l'imiter.

Il prévoit, bien sans doute, le succès de son ouvrage; & tel en a été le progrès & l'éclat, que nos Rois après lui, se sont réservés le titre de vôtre Protecteur, & que pour un Successeur de celui qui vous a fondé, c'est désormais un digne objet d'ambition, que le titre de vôtre Confrere.

Je le reçois aujourd'hui, ce titre flatteur, avec un plaisir sensible. Je remplace parmi vous un Homme d'une vaste érudition, qui a enrichi la Langue des plus précieuses dépoüilles de l'Antiquité. & qui, fidele Interprète du plus judicieux des Ecrivains, vient d'étaler à nos yeux dans les vies des Hommes illustres, les plus grands principes & les plus grands exemples.

C'est à moi dans la Place où je suis d'en faire une étude serieuse, d'y puiser, s'il m'est possible, de quoi justifier le choix du Prince à qui je dois tout, & les dignitez & les lumieres mêmes; de quoi seconder avec succès les desseins d'un jeune Roi, destiné par ses inclinations, à remonter au monde toute la gloire de son auguste Bisayeul.

Je m'estimerai heureux, Messieurs, à proportion que je meriterai une aprobation d'un aussi grand prix que la vôtre, & que je signalerai ma reconnaissance pour vous, non seulement par mes soins pour ce qui vous regarde, mais en procurant de tous mes efforts la felicité publique, qui vous tombe encore plus que vos avantages particuliers.

IV. On m'a envoyé de Bruxelles le Memoire suivant, qui mérite une particuliere attention,

LE Prince Jean-Antoine-Ange-Flave-Comnene. Lascaris, dernier Prince de l'Auguste Maison des *Paleologues*, & en cette qualité, Grand Maître & Chef Souverain de l'Ordre Militaire de Constantin de *St. George*, qui a fait un séjour de quelque tems en cette Ville, n'oublie rien, pour remettre en vigueur cet ancien Ordre de Chevalerie presque aboli, & pour lui rendre son premier lustre. Chacun sçait que cet Ordre a longtemps fleuri dans l'Empire d'*Orient*, sous les Empereurs *Comnènes*, & que depuis la décadence de cet Empire, il étoit comme tombé avec lui. C'est pour le remettre en honneur, que le Prince Lascaris, qui réunit en sa personne avec le Sang, toutes les vertus de ses illustres Ancêtres, est disposé à accorder les honneurs de cet Ordre Militaire à ceux qui s'en rendront dignes par leurs vertus, afin de réparer en eux par les Privileges inséparables de cette Dignité, l'injustice que la nature leur auroit pû faire, en leur refusant la Noblesse du Sang, qui est la moins considérable. On a imprimé en un volume *in quarto* les Privileges attribuez successivement à cet Ordre par les Empereurs, & en dernier lieu par S. M. I. & Cath. à present Regnante, qui, pour rendre un témoignage authentique de l'estime qu'Elle fait du Prince Lascaris, & pour se l'attacher d'une façon plus particuliere, lui a donné depuis peu un Apanage dans son Royaume de *Hongrie*. On voit dans le même Livre la Genealogie de l'Auguste Maison des *Paleologues*, par laquelle il paroît que le Prince Lascaris en est le dernier rejetton, & par consequent le dernier Grand Maître de cet Ordre, à qui seul il appartient d'en créer des Chevaliers;

des Princes &c. Mars 1723. 179

valiers; ayant été reconnu en cette qualité par le Senat de Rome en 1715., & ensuite par l'Empereur en 1720.

Les amis de toutes les personnes de mérite, que leur modestie pourra éloigner de la prétention d'aspirer à cet Ordre Militaire, auquel l'honneur de la Noblesse est attaché, peuvent les faire connoître.

V. Le mot de l'Enigme du mois dernier, est les *Ongles*.

E N I G M E.

ON embellit mon corps pour l'exposer aux
flammes,

Et souvent on le peint de diverses couleurs;
Mon service important augmente ma valeur,
Et j'empêche Vulcain d'attenter sur les Dames.

Je suis à leur secours lors qu'on me reclame,
Afin de moderer l'excès de la chaleur:
Favorable aux Amans, je conserve la fleur,
Et l'éclat des beautex qui regnent sur leurs ames.

On me tient comme un Sceptre & la nuit & le
jour,
On me demande aux Champs, à la Ville, à la Cour,
Ce qui me fait valoir est la flamme & la glace.

Quand le cruel Hyver tient le monde en prison,
C'est alors qu'on m'ajuste, & que j'ai bonne grace;
Mais chacun m'abandonne dans la belle saison.

A R.

VI. L'Académie Française a proposé les sujets des deux prix qu'elle doit donner à la *St. Louis* prochain, à ceux qui les auront mérité : savoir, pour celui de Prose : *Qu'il y a de la gloire à avoier ses fautes ;* & pour celui de Poësie : *La dignité du feu Roi dans toutes ses actions.*

VII. L'année 1722. fera l'époque mémorable de l'extinction du mal contagieux en *France* : il n'en reste plus aucun vestige, & on prend toutes les précautions nécessaires pour rassurer les Peuples & les Etats voisins que ce terrible fléau avoit jetté dans la consternation. Outre l'Ordonnance du Roi dont nous fîmes mention le mois dernier, pour combler les Lignes & Retranchemens qui avoient été faits, pour bloquer les Lieux infectez, & faire retirer les Troupes qui les gardoient ; on a encore publié l'Arrêt du Conseil suivant, pour le rétablissement du Commerce.

Sur ce qu'il a été représenté au Roi étant en son Conseil, que la plupart des précautions que Sa Majesté avoit ci-devant prescrites par divers Arrêts, & entr'autres par ceux des 14. Septembre 1720., 22. Fevrier, 24. Juin, 10. & 24. Août, 11., 14. & 30. Septembre de l'année dernière, & 3. Novembre de la présente année, pour empêcher la communication du mal contagieux, dont quelques Cantons de la Provence & du Languedoc avoient été affligés, non seulement sont devenues inutiles depuis que la santé est rétablie dans ces Provinces, & que que toutes les désinfections y ont été faites avec la dernière exactitude ; mais qu'elles pourroient même causer un préjudice considérable au Commerce par la contrainte qu'elles y apportent, s'il n'y étoit pourvu ; OUI sur ce le raport du Sr. Dodun &c. Sa Majesté étant en son Conseil de l'avis de Mr le Duc

des Princes &c. Mars 1723. 177

Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne qu'à commencer du jour de la publication du present Arrêt, toutes les Marchandises & autres Effets qui partiront des Provinces & Lieux où les Lignes avoient été établis, pourront être voiturées & transportées librement, & seront reçus dans toutes les Villes & Lieux, tant desdites Provinces que des autres du Royaume, sans que les Propriétaires ni les Voituriers soient obligés de faire mettre des Plombs aux balles & ballots qui renfermeront lesdites Marchandises & Effets, ainsi qu'il avoit été ci-devant ordonné par les Arrêts ci-devant énoncés, ni de prendre des Certificats des Consuls & Bureaux de Santé, dont S. M. les a dispensés: voulant que le Commerce, tant des personnes que des Marchandises, soit entièrement libre, comme auparavant lesdits Arrêts, même celui du 14. Septembre 1720., & tous autres rendus depuis à l'occasion de la contagion. Ordonne néanmoins S. M., pour ôter tout sujet d'inquiétude, qu'à l'égard des Marchandises qui sortiront de la Ville de Marseille, on continuera d'observer les précautions portées par l'Ordonnance du Sr. Bailly de Langeron, Commandant pour S. M. en ladite Ville. Et à l'égard de la Ville & du Comtat d'Avignon, qui ne sont point de l'obéissance de S. M., quoi qu'Elle soit informée que la désinfection y a été faite très-exactement, pour ôter tout sujet de crainte à cet égard, ordonne que la Ligne & les quarantaines établies sous le Commandement du Sr. de Fosseaud, subsisteront avec les précautions prescrites, tant pour les personnes que pour les Marchandises sortans d'Avignon & du Comtat, à moins que les Habitans dudit Pais ne se portent à donner un nouvel évant à leurs Marchandises, au quel cas le Commerce en sera rendu libre dans toutes les Provinces & les Villes du Royaume. Enjoint S. M.

M

&c.

Éc. Fait au Conseil d'Etat du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le 29. Decembre 1722.

Signé, PHELYPEAUX.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

E Espagne. Le 18. Decembre dernier, la Cour qui étoit allé passer quelques jours au *Parado*, revint au Palais Royal, & le lendemain 19. elle y reçut les complimens des Grands, des Ministres étrangers & des Tribunaux, sur l'Anniversaire de la Naissance du Prince Regnant, qui entra dans sa quarantième année. Un Détachement des Troupes de la Maison commandé par le Duc d'Osune, partit de *Madrid* le 16. au matin, pour aller recevoir à *Trum* la Princesse de Beaujolois, qui doit y arriver le 30. Le Marquis de la Rosa nommé son Majordôme, la Comtesse de Lemos sa Camerera-Major, la Comtesse de la Rosa sa Dame d'honneur, quatre femmes de Chambre, & le reste des Officiers de sa Maison sont aussi partis avec ce Détachement, pour aller à la rencontre de cette Princesse, & la conduire ensuite en cette Ville. Le 20. quatrième Dimanche de l'*Avent*, & le 21. Fête de *St. Thomas*, la Famille Royale tint Chapelle au Palais, l'après-midi elle alla visiter l'Eglise de Nôtre-Dame d'*Atocha*, & a passé les Fêtes de Noël en pareils exercices de piété & de devotion. La Princesse des Asturies a été incommodée pendant quelques jours d'une espee d'érysipele à la tête, qui s'est heureusement dissipée après quelque saignées.

II. L'année 1722. s'est écoulée sans que les souhaits de l'Europe par rapport à la Paix generale, aient été remplis. Cependant jamais on n'avoit conçu de plus flatteuses esperances, & tout sembloit conspirer à les fortifier. Les grandes Alliances contractées entre la France & l'Espagne, l'Assemblée de tous les Plenipotentiaires à Cambrai, les négociations empressees de l'Angleterre & de la France, paroissent d'assez heureux présages, sur lesquels on fondoit une félicité durable: mais tout cela semble avoir produit un effet contraire; le poison de la défiance a infecté les esprits; des interêts particuliers font prendre une autre face aux affaires, & un ouvrage si salutaire demieure suspendu, sans être poussé à sa perfection. Le 5^{me}. Article du Traité de la Quadruple Alliance, qui règle la succession & la forme de l'investiture des États de Toscane, de Parme, & de Plaisance, d'une maniere si nette & si peu équivoque, & qui devoit être le sceau de la tranquillité publique, devient un nœud gordien indissoluble, & la source d'une guerre dont l'Europe est menacée. Il est assez difficile de découvrir précisément ce qui arrête un projet si bien concerté. Si l'on examine la conduite presente de la France, on s'aperçoit à la verité que sa premiere vivacité est bien ralentie, ses négociations sont plus mystérieuses, ses mesures plus compassées, & l'on voit cette Cour si attentive à ses interêts, s'écarter insensiblement des routes qu'elle tenoit ci-devant pour engager l'Espagne à accepter des conditions qu'elle lui avoit elle-même préscrites. Celle de l'Empereur est toujours ferme & uniforme; inviolablement attaché à la tenèur du Traité, ce Monarque en demande l'exécution, que l'on semble vouloir éluder. L'Angleterre toujours

Etat de l'Europe au commencement de l'année 1723. par rapport à la Paix qui se négocie.

Médiatrice de bonne foi, continué par les Ministres réfidens dans les différentes Cours, à effayer de concilier des interêts si oppofez, & c'est à quoi s'applique particulièrement le Colonel Stanhope, qui est encore à *Madrid*. Pour ce qui regarde l'*Efpagne*, on y découvre une affectation de tirer les choses en longueur, des démaiches directement oppofées aux mefures que l'on prend pour affermir la Paix dont ce Traité est la baze, & une irregularité dans les propositions, qui marquent assez le peu de fond qu'on y doit faire. Telle est à peu près au commencement de cette année 1723. la situation où se trouvent les 4. Puiffances intereffées dans cette grande affaire; c'est à present aux speculatifs à examiner ce que l'on en doit attendre & esperer. Qu'ils joignent à cela leurs reflexions sur l'inaction du Congrès de *Cambrai*, sur les mouvemens des Troupes Imperiales & Efpagnoles, qui continuent de défilér chacunes de leur côté en *Italie*; sur la disposition où étoit la *France* d'entrer dans la querelle, en envoyant des Forces sur les Frontieres de ce Pays, en faisant fortifier ses Places en *Dauphiné*; & sur les armemens qui continuent de se faire en Efpagne, avec une diligence & une attention toute particuliere, & ils sentiront combien nous sommes éloignez d'une Paix, sur laquelle nous fondions de si douces esperances.

III. On a reçu ici differens Exprés dépêchez par les Plenipotentiaires Efpagnols qui font à *Cambrai*, avec la relation de ce qui s'est passé dans une premiere Conference qu'ils ont eu avec ceux de l'Empereur. Le Prince Regnant a tenu là-dessus plusieurs Conseils d'Etat, & les Exprés ont été renvoyez avec de nouvelles instructions, par lesquelles on demande, dit-on, que les Ministres

de

de S. M. Imperiale donnent une declaration plus positive pour l'exécution du cinquième Article du Traité de la Quadruple Alliance, par raport à l'investiture des Duchez de *Toscane*, de *Parme*, & *Plaisance* en faveur de l'Infant Dom Carlos, (Comme cet Article va desormais faire la matiere des difficultez qui sont à regler, on peut avoir recours à nos précédens *Journalz*, où le Traité entier est inseré.) On assure aussi qu'en attendant le retour des Couriers qui ont été expédiés, les Ministres Espagnols ont fait à ceux de l'Empereur les propositions suivantes, par lesquelles on pourra juger si cette Couronne est dans la sincere disposition de contribuer de sa part à la Paix, & s'il est possible que le Congrès puisse avoir lieu.

1. Que l'Empereur renoncera solennellement pour lui & tous ses descendans de l'un & de l'autre sexe, à la Monarchie d'Espagne, & qu'il ne portera plus les titres de cette Monarchie.

2. Que d'un autre côté le Roi Philippe ne prendra plus le titre d'Archiduc d'Autriche.

3. Que le Roi Philippe, pour l'avancement de la Religion Catholique, propose de faire une étroite Alliance avec l'Empereur, par le Mariage de l'Infant Dom Ferdinand avec l'Archiduchesse fille aînée de S. M. Imp.

4. Que l'Empereur donnera au Prince Ferdinand de Baviere, Pié & Sicenne, comme Fiefs de l'Empire.

5. Que l'Infant Don Carlos aura les autres Etats de *Toscane*, de *Parme*, & de *Plaisance* avec le titre de Roi.

6. Qu'après la mort de l'Empereur, les Royaumes de *Naples*, de *Sicile*, & le *Milancz* retourneront à l'Espagne.

Propositions
de la part de
l'Espagne au
Congrès.

7. Que le Roi Philippe laissera à la décision de l'Empereur les prétentions qu'il a contre le Roi de la Grande Bretagne.

8. Que quand l'Empereur & le Roi de France seront en guerre, l'Espagne observera une exacte neutralité.

9. Que le Roi Philippe comme Duc de Bourgogne, prétend avoir voix à la Diète de l'Empire.

10. Que l'Empereur ne créera plus de Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or.

IV. En vertu d'une Ordonnance qui a été publiée, les Bureaux des Doüianes établis en dernier lieu dans les Ports de Mer, sur les Frontieres des Royaumes de Navarre & de Biscaye, & des Provinces de Guipuscoa & d'Avala, sont renvoyez dans les endroits interieurs où ils étoient ci-devant. La reforme des Troupes que l'on s'étoit proposée de faire, n'aura pas lieu; on travaille au contraire à les augmenter, & à la construction de plusieurs Vaisseaux qui seront prêts à mettre en Mer au Printems prochain; on dit que l'on doit envoyer une nombreuse Escadre au secours de l'Isle de Malthe, en cas qu'elle soit attaquée par les Turcs; prétexte dont on se sert déjà pour envahir la Sardaigne & la Sicile, & couvrir les desseins que l'Espagne méditoit pendant le Ministère du Cardinal Alberoni.

V. Le 30. l'Ambassadeur de France eut Audience particuliere du Prince Regnant, auquel il remit des Lettres du Roi son Maître & de Mr. le Duc Régent, qui lui notifioient la mort de Madame la Duchesse Doüiairiere d'Orleans. La Famille Royale va prendre à ce sujet le deüil pour 4. mois, que la Princesse des Asturies & les Infans porteront six mois. Le premier Janvier la

Cour

Cour reçut les complimens à l'ordinaire sur le renouvellement de l'année , & le 8. elle alla au *Pardo*, d'où elle se rendra à *Buirago* par *Balsain*, pour y recevoir la Princesse de Beaujolois qui y est attenduë. La Princesse des Asturies n'est pas du voyage, & est restée avec les Infants au Palais Royal. On a donné les ordres nécessaires pour former un Camp de 30. Bataillons & 20. Escadrons dans le voisinage d'*Aranjuez*, ou l'on va aussi construire un Fort de gazons, qui sera attaqué & défendu par ces Troupes, afin de donner au Prince des Asturies une idée de l'art militaire; l'Evêché d'*Almeyra* a été donné à Dom Joseph Pretto, General des Carmes déchauffez.

VI. *Cadix*. Le départ de la Flotille pour *Vera Cruz* a été publié en cette Ville, & fixé au premier Avril prochain, & les Gallions revenans de la *Nouvelle Espagne* y sont attendus pour le plûtard au mois de Fevrier. On a eu avis certain que les Vaisseaux qui sont partis dès le 29. Novembre dernier pour *Buenos Ayres*, & les autres Ports de l'*Amerique*, ont heureusement passé les Isles *Cannaries*. Les Corsaires de *Barbarie* se sont vraisemblablement retirez chez eux, n'en paroissant plus aucun dans ces Mers depuis la retraite des Escadres d'*Hollande* & d'*Espagne*.

VII. *Portugal*. Le Roi est allé visiter les nouveaux Bâtimens & les reparations qu'il fait faire au Château de *Mafra*. Le 24. Decembre Mr. Mezzabarba, Patriarche d'*Alexandrie* & Vicaire Apostolique aux *Indes Orientales*, qui est revenu de ce País assez mal satisfait de sa Commission, eut Audience particuliere de S. M., de la Reine, & des Infants, de même que le Pere Antoine Magalhaens Jesuite, que l'on dit être envoyé de la part de l'Empereur de la *Chine*, en qualité d'Am-
bas-

bafladeur auprès du Pape. L'un & l'autre fe difpofent à paffer à *Rome*, pour rendre compte à Sa Sainteté du mauvais fuccés de cette Commiffion, & de ce qui a occafionné le retour du Patriarche en *Europe*. Le 3. Janvier jour de la Fête de S. M., ce Monarque reçut les complimens de toute la Cour & des Miniftres Etrangers.

VIII. On reflentit vers la fin de Decembre quelques fecouffes de tremblement de terre à *Li-bonne*, & en plufieurs autres endroits du Royaume. La Ville de *Tavera* en *Algarves*, a été en partie bouleverfée, & un grand nombre de fes Habitans enfevelis fous fes ruines. On mande que les préparatifs de guerre que les Efpagnols faifoient fur leurs Frontieres, ont été fufpendus.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'eft paffé de plus confidérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

Rétablifsement de la fanté du Pape.

I. **R**ome. Le rétablifsement de la fanté du Pape a un peu calmé les inquiétudes que fa maladie avoit caufé à fa Famille & à ceux qui s'intreffent à fa confervation. S. S. eft à la verité hors de danger, il lui reffe néanmoins une fi grande foibleffe, que l'on craint avec raifon qu'une rechute ne l'abatte tout-à-fait. Cependant Elle fait tous les après midi un peu d'exercice dans fon Palais pour fe fortifier, mais Elle n'a pû affifter aux Chapelles publiques que le Sacré College a tenues pendant les Fêtes. La veille de Noël S. S. alla à pied, à l'aide d'une canne, voir les Tables préparées pour le Repas qui fe donne aux Cardinaux; Elle passa de là chez le Cardinal Conti fon Frere, où Elle resta quelque-tems, & rentra enfuite
dans

dans son Appartement. Elle travaille de tems en tems avec les Ministres, & leur donne Audience sur les affaires les plus pressées & les plus importantes. Le St. Pere paroît aussi de sa part si satisfait d'être échappé de ce danger, & des soins qu'on a pris de lui pendant sa dernière maladie, qu'il a fait présent d'une cedula de 100. écus à Mr. Michel Angelo, d'une autre de 60. écus au Medecin Fieschi, & de 40. écus de pension au fils du Medecin Nocarini, tous trois ses Medecins ordinaires. Il a outre cela donné six autres cedules de 60. écus chacune à six de ses Cameriers; deux Chevaux de ses Ecuries à chacun de ses Neveux, 20. écus de pension à chacun de ses Valets de Chambre, & 100. écus de gratification une fois payez; à Mr. Conti son Neveu la Charge de Gentilhomme participant de sa Chambre, & les Appartemens qu'occupoit au Palais Mr. Lancisi, lui ont été assignez pour sa demeure. Mr. Tasca a aussi été fait Chanoine de l'Eglise de *St. Pierre*, à la place de feu Mr. Howard de Norfolk, avec la permission d'exercer par *interim* la Charge d'Aumônier qu'avoit ci-devant feu Mr. Ferranti; de sorte qu'il y a peu d'Officiers qui n'ayent ressenti dans cette heureuse conjoncture les effets de la libéralité de Sa Sainteté.

II. Le 22. le Pape se fit porter sur la Loge du *Quirinal*, pour voir neuf très-beaux Chevaux Frisons que l'Evêque de *Munster* & de *Paderborn* lui a envoyé par present. S. S. donna de sa Loge la Benediction à ceux qui les avoient amenez, & leur fit un present de 450. écus Romains, outre une Médaille & une Chaîne d'or qu'Elle fit donner au Valet de Chambre dudit Evêque, qui étoit chargé de les lui presenter. Le 25. jour de Noël, le Chevalier de *St. George* fit la ceremonie dans

la Chapelle de son Hôtel, de donner à son Fils les trois Ordres Royaux de la *Grande Bretagne*, savoir, de la *Jarretiere*, de *St. André*, & de *St. George*, & ce Prince traita ensuite splendidement à dîner les Princesses de Piombino, de *St. Bueno*, & la Princesse Douairiere de Palestrine, qui eut l'honneur d'être assise pendant le repas auprès de ce jeune Prince. Le Pape a fait à diverses personnes de distinction les presens ordinaires pendant les Fêtes, consistans en Gibier & en Confitures, & a agréé l'élection de Mrs. Jean-Baptiste Muti, Maxime d'Asti, & Camillo Massimi, pour nouveaux Conservateurs du Senat Romain. Le Marquis Accajoli a aussi été choisi Prieur dudit Senat. Le bruit est grand que S. S. fera une nouvelle Promotion de Cardinaux dans le premier Consistoire qu'Elle tiendra; & que Mr. Falconieri Gouverneur de *Rome*, & Mr. del Giudici Maître d'Hôtel du Palais Apostolique, seront élevez au Cardinalat. Le 27. il y eut chez le Cardinal Gualtieri une Congregation particuliere, où Mr. Gammaches & l'Avocat Assevolino furent apellez, & dans laquelle on examina si le Prince de Belmonte Lanti, pouvoit accepter l'héritage des effets que la feu Princesse des Ursins lui a laissez à *Rome*, à cause de la grande quantité de ses dettes, & des legs qu'elle a faits par son Testament.

III. Le premier Janvier le Pape reçut au *Quirinal* les complimens ordinaires du Sacré College & de la Noblesse Romaine, sur la nouvelle année. S. S. fit aussi complimenter de sa part le Chevalier de Saint George, par Mr. Bandini Secretaire d'Ambassade, & lui envoya un regal de six grands Bassins chargez de Gibier & de Confitures seches: quatorze Cardinaux allerent de même en habits courts chez ce Prince pour le même sujet. Ce jour-là

jour-là le Sacré College tint Chapelle publique au Palais , mais S. S. ne put assister à cette fonction , à cause du grand froid , Elle se fit seulement porter dans la Sacristie dont les portes étoient ouvertes , & demeura assise vis-à-vis de l'Autel. Après la grande Messe on chanta le *Te Deum* en actions de graces de ce que la Peste a cessé en *Provence* & dans le Comtat d'*Avignon*, & la même chose se fit dans les autres Eglises au bruit des décharges du Canon du Château *St. Ange*, & au son de toutes les Cloches de la Ville : on traita ensuite par ordre du Pape douze Pelerins, comme cela s'est ci-devant pratiqué. Les Cardinaux *George Spinola*, *Corradini*, & *Olivieri*, ont été gratifiés chacun d'une pension de 200. écus, à prendre sur l'Evêché de *Padoïe* ; & *Mrs. Emiliani* & *Mariani*, Prélats Domestiques, ont été pourvûs de Benefices dans la Basilique de *St. Pierre*. Le Cardinal *Conti* a aussi reçu par present de la part d'*Innocent XIII.* son Frere, un Calice d'or, avec une pension de 300. écus, sur le Canoncat conféré depuis peu à *Mr. Tasca*. Le 3. au soir il fit ici & aux environs un violent orage accompagné d'éclairs, de tonnerre, & d'un vent des plus impétueux, qui continua tout le lendemain. Les Bâtimens de la Ville en sont fort endommagés, les Arbres ont été déracinez, & plusieurs Maisons abattuës à la Campagne.

IV. Il y eut encore Chapelle publique au *Quirinal* le 6. Fête des *Rois*, où le Pape ne se trouva pas par l'avis de ses Medecins, à cause de la rigueur de la saison ; mais l'après-midi S. S. donna Audience au Cardinal *Corradini* Cardinal Dataire, qui lui presenta le tribut ordinaire de la Daterie, consistant en 90. écus d'or ; ensuite de quoi les Ecrivains & les Clercs de cette Chambre furent
in-

roduits & admis à lui baiser les pieds. Le 3. le tems étant beaucoup radouci, le S. Pere sortit pour la premiere fois en Carosse du *Quirinal* avec le Cardinal Conti son Frere, & le Cardinal Spinola Secretaire d'Etat, & alla gagner les Indulgences dans l'Eglise de *St. Roch.* La foule fut inexprimable sur son passage, & le peuple témoigna par des acclamations la joye qu'il ressentoit du rétablissement de sa santé. Le 10. le Chevalier de *St. George* & la Princesse son Epouse ayant été introduits dans l'appartement du St. Pere par la Porte secrette du Jardin, lui firent des complimens de congratulation sur sa convalescence, & le lendemain S. S. donna une longue Audience aux Cardinaux *Aquaviva* & *Cinfuegos.* L'après-midi l'Abbé *Tancin* Ministre de France s'étant aussi rendu au *Quirinal* en habit de grand deuil, lui notifia avec les ceremonies accoutumées, la mort de Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans. Le 14. le Pape assista à la Congregation ordinaire du *St. Office*, & tint ensuite un examen d'Evêques, de sorte que l'on s'attend que la semaine prochaine il y aura Consistoire secret. Il est arrivé ici un Prince de *Wirtemberg Montbelliard*, & un autre de *Saxe Weissenbourg*, qui se sert des Carosses du Cardinal *Cinfuegos.*

V. On a été informé de l'heureuse arrivée de Mr. *Mezzabarba* à *Lisbonne*, avec le Corps du feu Cardinal de *Tournon*, qui n'a pas péri, comme nous le dimes le mois dernier, sur les Côtes du *Brezil*, mais bien les presens que l'Empereur de la *Chine* envoyoit au Pape & au Roi de *Portugal.* Ce Patriarche & un Jesuite qui a débarqué avec lui, sont attendus ici, pour rendre compte à S. S. de l'état de la Religion en ce Pays. On a aussi reçu des avis de *Malthe*, par lesquels on apprend que le

Grand

Grand Maître fait toujours travailler sans relâche à fortifier tous les Postes de cette Isle, & que le Marquis d'Almenara Viceroy de *Sicile*, fait mettre en état de défense les Villes Maritimes de ce Royaume. Le 15. S. S. ayant fait appeler l'Ambassadeur de *Malthe*, lui fit remettre 5800. écus comptant, avec une assignation de 800. Muids de grains, que divers Cardinaux ont fourni pour le secours de la Religion.

VI. Le Gouvernement a fait publier en cette Ville une nouvelle Ordonnance, par laquelle il est défendu sous de rigoureuses peines aux Propriétaires de toutes les Maisons, d'en augmenter le loüage, & quelques voleurs ayant forcé la porte des Archives de *Saint Pierre*, en ont enlevé quatre Tomes concernans les affaires de la Datterie, qui ne peuvent pas leur être d'une grande utilité, mais qui sont d'une extrême consequence pour cette Cour; on a fait une exacte perquisition des Auteurs de ce vol, sans qu'on ait pu encore les découvrir. Il est arrivé ici un Envoyé de la petite Republique de *Raguze*, qui est recommandé au Cardinal Cinfuegos; & on assure que l'Empereur a nommé le Comte de Serini pour venir en cette Cour en qualité de son Ambassadeur ordinaire. Le Cardinal Orfini est aussi attendu en cette Ville revenant de *Naples*. Le 16. le Tribunal de la Chambre Apostolique s'étant assemblé, disposa de plusieurs Emplois vacans, & nomma Mr. Bolognetti, Président des Ports des Rivieres, Mr. Sardini, Surintendant de l'Hôtel des Monnoyes; Mr. Justiniani Inspecteur des Prisons; Mr. Spinola, Gouverneur de *Castel-Nuovo*; Mr. Sacripanti, Gouverneur de *Cordispoli*; Mr. de Carolis, Gouverneur des *Terres Arnolfes*; & Mr. Maggi, Surintendant des Archives.

VII. *Naples*. Le Cardinal Viceroi de ce Royaume a assisté en ceremonie à toutes les deuotions des Fêtes de Noël, & le lendemain 26. tous les Theatres qui avoient été fermez furent ouverts de nouveau. Mr. Silvestre Stampa a pris possession de son Evêché de *Minori*; & le Chevalier Gensinaro, ci-devant Président de la Chambre de *Cosenza*, de la Charge de Secetaire de Justice de cette Ville, dont il a été pourvû. On mande de la *Calabre* qu'on a découvert dans la Province de *Conza* 4. riches Mines de Plomb, de Cuivre, de Sinabre; & de vis-argent; que l'essai de celle de Plomb a déjà été fait, & se trouve rapporter 60. de profit pour un.

VIII. Le 31. on chanta dans l'Eglise de *Jesus le Te Deum* en actions de graces de l'heureuse fin de l'année, & le lendemain le Viceroi tint en grande ceremonie Chapelle publique dans la même Eglise, & donna ensuite la Benediction au Peuple. Les divertissemens du Carnaval ont commencé ici, & S. Em. a fait publier une Ordonnance, par laquelle il est très-expressément défendu aux Courtisanes de paroître masquées pendant ce tems, ni de se faire voir en Carosse au Comis, où la Noblesse a accoutumé de se promener. Il est péri sur les Côtes de ce Royaume plusieurs petits Bâtimens, & en dernier lieu près de *Gaëto*, une Barque chargée de Cochenille, & autres Drogues venans de *Genes* & de *Livorne*,

IX. *Venise*. Le 26. Decembre le nouveau Doge Mocenigo regala, suivant la coutume par un Festin magnifique, les 41. Electeurs qui ont procedé à son élection, & le premier Janvier Sa Serenité tint Chapelle publique dans l'Eglise de *St. Marc*, & reçut les complimens du Senat & des Ministres Etrangers sur le renouvellement de l'année. Le 4. on recommença à représenter l'Opera & la Co-

des Princes Ec. Mars 1723. 191

médie sur tous les Théâtres de la Ville, & ce jour-là l'ouverture du Carnaval se fit par un grand nombre de Masques qui parurent dans les Ruës. Quoique le froid soit excessif ici, les plaisirs n'ont pas discontinué, & il y est arrivé une grande quantité de personnes de distinction, pour y participer. Mr. d'Avenant ci-devant Envoyé de S. M. Britanique à *Genes*, se trouve en cette Ville, & y fera quelque séjour.

X. Mr. Fremont Agent de *France* a notifié au College avec les ceremonies accoutumées, la mort de Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans. Tout est tranquile sur les Frontieres de *Dalmatie*, cependant on ne laisse pas de prendre de grands ombrages des armemens des Turcs; on continué à lever des Troupes pour completer les Corps qui sont dans le *Levant*, où l'on va envoyer un nouveau convoi d'argent & de munitions de guerre; & on presse avec la même chaleur la construction de plusieurs Vaisseaux & Galeres qui se fabriquent à l'Arsenal. Il passe toujours dans le *Veronois* des Troupes Imperiales venans d'*Allemagne*, & qui vont dans le *Mantuan* & le *Milanez*. On mande de *Rome* que Mr. Barbarigo Evêque de *Bergame*, sera fait dans le premier Consistoire qui se tiendra, Evêque de *Padoïe*, & que Mr. Morosini Evêque de *Treviso*, passera à l'Evêché de *Bergame*.

XI. *Genes*. Mr. d'Avenant Ministre du Roi de la *Grande Bretagne* partit au commencement de Janvier, pour retourner à *Londres* par *Venise*, où il séjournera quelque tems, & le Senat a permis aux Officiers du Vaisseau qui fut dernièrement arrêté par le Capitaine Scot Anglois, de sortir de l'Eglise de *St. Dominique*, où ils s'étoient réfugiés. Le 2. Mrs. Charles Lomelini, François
Fran-

Franzone, Hypolite Mari, & Jérôme Durazzo, furent élus Protecteurs de la Maison de *St. George*, & agregez au Corps des Senateurs, & le 5. ils prirent possession de leurs nouvelles Dignitez. Mr. Cellolet, qui fait ici les affaires de *France*, pendant l'absence de Mr. de Chavigni, a fait part à la Regence de la mort de Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans, & a depuis peu été pourvû de la Charge de Consul de la Nation Françoisë en cette Ville. Il n'entre encore dans le Port aucuns Bâtimens venans de *Provence* & de *Languedoc*; mais on va dans peu publier une Ordonnance, qui reglera le tems de la quarantaine, qui sera de beaucoup diminuée, & après laquelle ils seront reçus sans difficulté.

XII. *Florence*. Les changemens qui sont sur le point d'arriver dans le Duché de *Tojcanne*, par rapport à la Succession du Grand Duc, donnent lieu à quantité de brigues & à de grands mouvemens, non seulement dans cet Etat, mais encore dans les Païs voisins qui craignent que la constitution de leur Gouvernement n'en ressentent quelque alteration. Comme cette affaire n'est pas encore parvenue à sa maturité, nous l'attendrons pour pouvoir en parler avec plus de précision. La Cour a pris le deuil pour la mort de Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans; & le Prince Theodore de *Baviere* est revenu ici de *Munich*. Le 7. Janvier ce Prince partit pour retourner à *Sieme*, où il va achever ses études. S. A. R. tient de frequens Conseils sur la situation des affaires, qui n'est pas peu embarrassante; & le 6. on envoya de nouvelles instructions à l'Abbé Franchini à *Cambrai*. Le Ministre d'*Espagne* fait ici tous les efforts pour s'insinuer dans les bonnes graces des Senateurs; il continuë d'insister à ce qu'on remette *Porto*
Feyrajo

Ferraja au Prince son Maître, pour en faire une Place d'Armes, mais on persiste avec la même fermeté à lui refuser cette Place, à la conservation de laquelle on est fort attentif, & que l'on met, autant qu'il est possible, à couvert de toute surprise. Le 10. on fit ici l'ouverture du Carnaval à la maniere accoutumée.

XIII. *Milan*. Malgré le froid, qui est ici fort âpre, & qui se fait sentir avec beaucoup de rigueur, on ne discontinuë pas de travailler aux nouvelles Fortifications du *Château*, & à celles de *Pizzighitonne*. Les differens entre l'Empereur & le Roi de *Sardaigne*, touchant les limites des deux Etats, ont été remis à la décision de quelques Arbitres, qui travaillent actuellement à cette affaire. On est informé que ce dernier Prince fait mettre toutes ses Places en état de défense à tout événement, & que ses Troupes sont tout-à-fait complètes. Le premier Janvier le Comte de Colloredo reçut les complimens des Ministres, des Tribunaux, & de la Noblesse, sur la nouvelle année, & a fait, suivant la coutume pratiquée tous les ans, remettre en liberté quelques prisonniers, parmi lesquels se trouve le Comte Jaques Brevio, enfermé depuis 4. ans dans le Château de *Pavie*, pour avoir entretenu correspondance avec les Espagnols; mais son fils, qui y est encore détenu, y restera, dit-on, pendant toute sa vie.

XIV. *Turin*. La Cour fait à present sa résidence à *Turin*. La nuit du 5. au 6. Janvier, Madame Royale eut un accès de fièvre si violent, accompagné d'une oppression de poitrine & de convulsions, que l'on crût qu'elle ne vivroit pas jusqu'au lendemain; mais le 7., contre toute attente, elle se trouva beaucoup mieux; & on a recommencé les plaisirs du Carnaval, que la maladie de cette Prin-

celle avoit interrompu. La Princesse de Piémont est dans le septième mois de sa grossesse.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

I. **F***rance.* Le Roi entre le 15. Fevrier prochain dans sa quatorzième année, & toutes les affaires demeurent suspenduës jusqu'au 17., que ce jeune Monarque viendra au Parlement se faire declarer Majeur. Il n'y aura plus, dit-on, après ce tems si désiré, que des jours serains & tranquilles; ce Royaume agité depuis tant d'années par des Guerres étrangères, & qui a été obligé de soutenir les efforts de tant d'ennemis, reprendra une face toute nouvelle; & les fleurs & les fruits doivent éclore à la vûe de cet Astre naissant, sur lequel la Nation fonde ses plus solides esperances. Ce jour si solemnel doit être une Epoque heureuse pour la *France*. Le Cardinal Ministre a déclaré publiquement qu'à l'avenir les Finances du Roi seront rangées de maniere que les charges de l'Etat seront acquittées regulierement tous les ans; qu'elles auront toutes en particulier des Fonds assignez, & que les dettes de la Couronne seront absolument éteintes dans le même terme; que les arrérages dûs aux Troupes, seront payez dans quatre mois, & qu'on rendra à l'argent la circulation qui avoit été interrompuë par les necessitez de l'Etat. Le Roi peu après sa Majorité, doit faire une nombreuse promotion de Maréchaux de
France

des Princes Ec. Mars 1723. 195

France, de Chevaliers du *St. Esprit*, de Lieutenans Generaux, & autres Officiers Militaires; on parle aussi d'un voyage que S. M. fera dans les differentes Provinces de son Royaume, pour se faire voir à ses Peuples.

II. Le 6. Janvier Mr. de Rolinville, Envoyé extraordinaire de Lorraine, eut la premiere Audience du Roi, auquel il fit des complimens de condoléance sur la mort de Mde. la Duchesse Doüairiere d'Orléans; ce Ministre se rendit ensuite chez Mr. le Duc Regent, auquel il fit de pareils complimens de la part du Duc son Maître. Le 12: Mr. Martène, Envoyé du Landgrave de Hesse-Cassel, notifia aussi à S. M. celle de la Princesse *Gaillamine-Charlotte*, Sœur du Roi de *Suede*. Le froid excessif qu'il fait ici, empêche le Roi de prendre le plaisir de la chasse aussi souvent qu'il le souhaiteroit, & S. M. s'occupe à voir glisser avec des patins sur le Canal de *Versailles*; de jeunes Seigneurs revêtus de peaux de Cerfs & de Loups, qui courans les uns après les autres, forment une espece de chasse assez divertissante. Le Journal de la Cour marque qu'un nommé M. Asmat excelle dans cet exercice, & est un des meilleurs glisseurs; un si rare talent merite bien une remarque particuliere, & que l'on en fasse mention dans les Ecrits publics.

III. La Cour avoit envoyé des Commissaires & Inspecteurs dans les principales Villes du Royaume, pour visiter les Magazins & les Vaisseaux de Guerre en état de servir; ils sont déjà de retour ici, & ont fait rapport de leur Commission à Mr. le Duc Regent, & au Cardinal du Bois. Les Intendants ont aussi reçus des ordres de faire des amas de bled dans les differentes Provinces de

N z leurs

leurs Départemens, & de dresser des Inventaires de ceux qui se trouvent chez les particuliers, pour s'en servir en cas de besoin. Le Gouverneur de *Valence en Dauphiné*, qui avoit été mandé ici, a été renvoyé dans cette Province pour faire travailler aux Fortifications de *Briançon*, & de quelques autres Places situées sur la Frontiere; on fait défilér des Troupes dans ce Pais, & du côté de *Marseille* & de *Toulon*, pour être embarquées au premier avertissement, & les Officiers recrutent avec autant de diligence que si on étoit à la veille d'une Guerre. Tous ces mouvemens font conjecturer que les difficultés, qui ont retardé jusqu'ici l'ouverture du Congrès de *Cambrai*, augmentent au lieu de s'aplanir, & que l'on est à la veille d'une rupture. Il va & vient souvent des Exprés de cette Cour à celle de *Madrid*: on remarque bien la bonne intelligence qu'il y a entre elles; mais on ne voit pas pour cela un plus grand acheminement à la conclusion de la Paix, qui semble même s'éloigner à mesure qu'on la souhaite, & qu'on la croit plus prochaine.

IV. Le différend entre le Prince & la Princesse de Conti est encore au même état. S. A. est actuellement dans sa Maison de plaisance de *l'Isle Adam*, avec plusieurs Seigneurs qui l'ont accompagné, & où il a reçu la visite du Duc de Chartres, du Duc & de la Duchesse du Maine, qui y ont été splendidement regalez: la Princesse son Epouse se tient toujours dans le Couvent de *Port Royal*. Mr. le Duc Régent fait son possible pour les accommoder, mais le Roi, dit-on, après sa Majorité mettra la dernière main à leur reconciliation. Le 7. S. A. R. Mr. le Duc d'Orléans vint à *Paris* avec la Duchesse son Epouse, & fit le 9. la revûe de la première Compagnie des Mousquetaires

quetaires, qui se rendit à cheval sur le Quay du Louvre ; elle fit quelques Brigadiers & Marechaux des Logis, & alla ensuite à Chelles voir Madame l'Abbesse sa Fille. Le soir elle revint coucher au Palais Royal, & le lendemain à Versailles. Le 14. ce Prince retourna en cette Ville avec Mr. le Duc de Chartres & quelques Ministres, il assista à la representation, de l'Opera : & le 15. au matin il repartit, pour se trouver à un Conseil qui se tint le soir sur des affaires concernant le prochain arrangement des Finances. S. A. R. a cédé sa Maison de Bagnolet à Mr. le Duc de Chartres son Fils, & la Duchesse son Epouse occupera désormais celle de St. Cloud, qui étoit ci-devant occupée par feu Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans sa Mere. Le Marquis de Canillac a été rapellé de son exil de Blois, & est revenu à son Château de Beaurepaire situé à 6. lieues de cette Ville ; on dit que Madame la Duchesse d'Orleans a beaucoup contribué à lui procurer sa liberté, & qu'il pourroit bien être fait Duc & Pair à la premiere Promotion. Le Marechal de Villeroi doit aussi revenir dans peu à la Cour ; & le 19. on dépêcha à Lion un Courier du Cabinet, pour lui en porter la permission. La pension de 150. mille livres que le Roi faisoit à Mr. le Prince de Vaudémont, est éteinte par le décès de ce Prince, qui mourut le 14. à Nancy.

V. Le Roi a reçu le present ordinaire de douze Faucons que le Grand Maître de Malthe lui envoie tous les ans ; & le 20. S. M. fit present à tous les Princes & Princesses du Sang, aux Prélats & aux Seigneurs de la Cour, de Médailles d'or & d'argent nouvellement frappées, représentant la ceremonie de son Sacre, & beaucoup plus belles que celles qui ont été distribuées à Rheims.

On a commencé dans plusieurs Eglises les obseques de feu Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans, & les Jesuites de la Maison Professe se sont entr'autres distinguez par un Service solennel qu'ils ont fait faire pour le repos de l'ame de cette Princesse. Le 26. l'Archevêque de *Rheims* & le Duc de Luynes furent reçus au Parlement en qualité de Ducs & Pairs, en presence des Ducs de Chartres & de Bourbon, des Comtes de Charolois & de Toulouse, & de plusieurs Seigneurs qui se trouverent à cette ceremonie; le Duc de Gêvres Gouverneur de *Paris*, s'y rendit aussi avec une nombreuse suite, & sous l'escorte de sa Compagnie des Gardes. Le même jour Mr. de Belfunce Evêque de *Marseille*, arriva à la Cour, où il fut parfaitement bien reçu du Roi, des Princes, & des Ministres, qui louerent hautement le zèle & la conduite qu'il a fait paroître pendant le tems que son Diocese a été affligé de la Peste. On a appris l'arrivée de la Princesse de Beaujolois à *Bayonne*, où on lui a fait une magnifique reception, & que la Reine Doüairiere d'*Espagne*, qui y fait sa residence ordinaire, lui a fait un present estimé douze mille pistoles. Le Commerce est rétabli dans toutes les Provinces du Royaume avec la *Provence* & le *Languedoc*. Le 18. les Etats de *Bretagne* se separerent, après avoir accordé au Roi les sommes qui leur avoient été demandées. L'ouverture de ceux de *Languedoc* est sur le point de se faire à *Nîmes*. On a volé dans le Cabinet de Mr. le Duc Régent deux très-beaux Tableaux, & on fait d'exactes perquisitions des auteurs de ce vol.

VI. Il est survenu un differend entre Mr. le Chancelier, & le premier Président, sur le rang qu'ils tiendront le jour que le Roi viendra au Parlement pour se faire declarer Majeur; la chole

des Princes Sc. Mars 1723. 199

est restée jusqu'à present indéciſe : on croit même que Mr. le Chancelier ne ſera pas appellé à cette ceremonie. Le 27. Mr. le Duc Régent vint à *Paris*, pour conférer avec les Députés de ce Corps, & regler conjointement avec eux le ceremonial qui s'observera. On a déjà élevé un Trône magnifique dans la Chambre destinée a cette fonction, qui ſera aussi tendue de ve ours violet parsemé de fleurs de Lys d'or. Le 30. le Marquis de Dreux Grand Maître des Ceremonies, alla inviter le Parlement, les Cours Superieures, le Magistrat, l'Université, &c. de se trouver aux obseques de Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans, qui se feront à *St. Denis* le 5. Fevrier prochain. Le Marechal de Villeroi est revenu de *Lion* à son Château de *Villeroi*, où il a reçu les visites de tout ce qu'il y a de personnes distinguées à la Cour. Le Duc d'Epéron, & le Marquis de Courſelles Fils ainé du Duc d'Uſez, ont été faits Lieutenans Generaux des Armées du Roi, & le 30. le Comte d'Eglemont se fit recevoir dans la Charge de Grand Prévôt & Senechal de la Ville de *Paris*, & Vicomte de ladite Prévôté.

VII. Tous les Princes du Sang, les Compagnies superieures, le Magistrat, l'Université, &c. assisterent le 5. Fevrier aux Obseques de la feu Duchesse Doüairiere d'Orleans, qui se firent avec beaucoup de pompe dans l'Eglise del'Abbaye de *St. Denis* Les Musiciens du Roi y avoient été envoyez avec un gros Détachement des Troupes de la Maison de S. M. ; & ce fut le Pere Dom Maſſillon Evêque de *Clermont*, qui prononça l'Oraison funebre. Mr. le Duc de Charost Gouverneur du Roi a été ataqué d'une violente colique. Le 3. Fevrier l'ouverture de la Foire *Saint Germain* se fit à la maniere accoutumée ; le nouveau Grand Prévôt

Prevôt s'est proposé de la rendre beaucoup plus brillante que du tems de feu Mr. de Bullion son Predecesseur. Le Baron de Spaar est arrivé ici de *Stokholm*, pour complimenter le Roi sur son Sacre de la part de S. M. Suedoise, & un nouvel Ambassadeur du Czar est attendu pour le même sujet.

Finances.

VIII. On presse avec une diligence extraordinaire l'exécution de tous les moyens qui ont été mis en usage depuis quelques tems, pour consommer la grande affaire de la liquidation des Billets & autres Effets Royaux, pour éteindre ce qui en pourroit rester entre les mains des particuliers, & faire rentrer les differens fonds que doit produire la Taxe des riches Actionnaires; de sorte qu'il semble qu'on ne veuille laisser au Roi après sa Majorité que la liberté de repandre des graces, & de procurer à la nation un repos & une tranquillité dont elle est privée depuis si longtems. Pour cet effet on continue toujours la vente des Maisons, Seigneuries, Terres, Charges, Offices, &c. de ceux qui ont été taxez; on les poursuit avec la dernière rigueur, & c'est à l'enchere que leurs Biens sont vendus. On vient aussi de rétablir près de 100. mille Charges, dont la finance se payera en partie en effets liquidez, & pour l'acquisition desquelles le public a un empressement extraordinaire. Le 12. il y en avoit déjà près de 50. mille de levées, & on fait état que le tout produira plus de 200. millions de livres en liquidation, sans l'argent comptant. Le 15. les principaux Financiers furent mandez à *Versailles* pour donner leurs avis sur les nouveaux arrangemens que l'on projette de faire dans les Finances, & en faveur de la
Com-

Compagnie des Indes ; & on porte à la Monnoye quantité d'or & d'argent , pour être employés à la nouvelle fabrication des Espèces à laquelle on travaille , & qui seront incessamment distribuées. Le 20. on publia un Edit du Roi enregistré au Parlement le 18. portant création & établissement des Mairises des Arts & Métiers dans toutes les Villes du Royaume ; c'est une nouveauté , & tout le monde y court , d'autant plus que l'on est reçu à les acquérir en Billers liquidez : autre expédient pour retirer ce qui pourroit en rester. Cependant les Actions baissent , bien loin d'augmenter de prix , & les liquidations restent toujours à 22. pour cent en argent , quoi qu'on ait soin de faire publier de tems en tems qu'il arrive à *Brest* , ou à *Port-Loüis* , des Vaisseaux richement chargez des Indes , pour le compte de la Compagnie. Voici quelques Arrêts du Conseil , qui ont été publiez pendant le courant du mois de Janvier.

Le premier porte , que les Certificats de Liquidation qui n'auront pas été retirez au 20. du courant des Caisses de la Banque , seront biffez & annullés ; ordonne aussi aux Subde'leguez des Intendants dans les Provinces , d'envoyer à Paris au 10. Fevrier tous les Certificats qui n'auront pas été retirez , pour être pareillement biffez & annullés ; & ensuite le tout brulé.

Autre du 12. , qui ordonne que les Arrêts rendus à la requisition de Mr. Turgy , qui poursuit ceux qui ont été taxés extraordinairement , soient enregistrés nonobstant la saisie faite sur leurs Biens.

Un autre de même date , ordonne de quelle maniere les Achetours des Biens immenbles de
ceux

*ceux qui ont été taxez , payeront le centième de-
nier, & les autres droits.*

*Un autre portant ordre , que le terme de 8.
jours donné pour la poursuite de ces gens-là sera
réduit à 3. jours.*

IX. *Lorraine.* Les vœux ardens & sinceres que les peuples de *Lorraine* ont adressé au Ciel pour le rétablissement de la santé de S. A. R., ont été exaucez , & ce Prince est non seulement hors de danger , mais entierement guéri de sa fistule. L'operation a eu un si heureux succès, qu'il n'en ressent plus aucune incommodité , & qu'il se trouva le 19. en état de quitter le Lit, & de paroître en public. Le Sr. de la Peronie, Chirurgien de *Paris* , qui avoit été apellé pour le traiter; est retourné chez lui comblé de bien-faits , & entr'autres d'une gratification de 50. mille livres, que S. A. R. lui a faite, d'un Diamant estimé 24. mille livres qu'il a reçu de Madame Royale, & d'une Bourse de cent Medailles d'or, dont le Magistrat de la Ville de *Nancy* l'a regalé. Voici le Mandement de Mr. l'Evêque de *Toul* , que nous promîmes le mois dernier, & qui a été publié, pour rendre des actions de grâces à Dieu de l'heureuse convalescence de ce Prince.

*Mande-
ment de Mr.
de Toul.*

F FRANCOIS, par la grace de Dieu, & de l'Au-
torité du St. Siège Apostolique, Evêque Comte
de Toul, Prince du St. Empire, nommé Arche-
vêque de Tours : au Clergé Seculier & Regulier,
& au Peuple de la partie de nôtre Diocese de Toul,
située en Lorraine & Barrois, Salut & Benedi-
ction en nôtre Seigneur ꝑ. C.

*C'est Dieu seul, mes très-chers Freres, qui vivifi-
e & qui mortifie; qui nous mène jusqu'aux por-*

ses de la mort, & qui nous en retire ; c'est lui seul qui a mesuré nos jours, selon les dispositions impenetrables de sa Providence. C'est un effet de sa bonté pour les peuples, quand il prolonge jusqu'à une extrême vieillesse la vie des Princes qui meritent d'être appelez les Peres des Peuples : mais de tems en tems il permet que la vie de ces mêmes Princes soit accompagnée de maladies & d'infirmités, pour leur faire sentir que, quoi qu'ils soient les premiers des hommes, ils sont assujettis aux mêmes infirmités que les derniers & les plus petits ; & afin qu'en même-tems, leurs Sujets reconnoissent que c'est de lui seul qu'ils doivent attendre la conservation de leurs Souverains ; & qu'ainsi les uns & les autres mettent en lui seul leur unique confiance.

Vous venez d'éprouver, mes très-chers Freres, des effets bien sensibles de ces grandes veritez. Vos allarmes ont été si vives sur la maladie de S. A. R., & sur le danger où il s'est trouvé, que vous n'osiez vous expliquer, ni vous représenter à vous-mêmes la grandeur du mal & du péril. Vous cherchiez à vous flater & à vous la dissimuler, quoique vos cœurs penetrez de douleur, vous en fissent comprendre toute l'étendue. La confiance que vous avez eue de recourir au Pere des misericordes, & à la source de tout bien, pour lui demander la conservation d'un Prince, qui est le Pere, plutôt que le Souverain & le Maître de son Peuple, a calmé vos inquiétudes : de sorte qu'il semble que le Ciel vous le redonne une seconde fois. Recevez donc ce nouveau présent des mains du Dieu vivant, qui forme les cœurs des Princes, & qui les tient en sa main. Demandez-lui que cet Auguste Prince voye jusqu'à la quatrième generation une posterité sainte & choisie.

sié, remplie de toutes sortes de Benediétions spiri-
 tuelles & temporelles, & qu'elle se multiplie de
 siécle en siécle pour le bonheur des peuples ; re-
 reconnoissez enfin la grace que le Seigneur vient
 de vous faire , en renouvelant les vœux & les
 sermens du plus tendre & du plus respectueux at-
 tachement , qui vous tient a un aussi bon & aussi
 auguste Prince.

A CES CAUSES , Nous ordonnons qu'en actions
 de graces du rétablissement de la santé de S. A. R.
 on chantera le Dimanche 10. de ce mois un Te
 Deum solennel dans les trois Paroisses de la Ville
 de Nancy , avec un Salut , où le Saint Sacrement
 sera exposé , & où tous les Corps Ecclesiastiques
 assisteront ; & qu'on fera de même un Salut ; &
 & qu'on chantera le Te Deum dans l'Eglise Pa-
 roissiale de Lunville ; qu'on fera la même chose
 à Bar , à Mirecourt à Pont-à Mousson , à Epinal,
 à Remiremont , & à Neufchâteau , & autres
 Villes du Diocèse le Dimanche 17. de ce mois ;
 & qu'on fera les mêmes ceremonies dans toutes les
 Paroisses le Dimanche après qu'on aura reçu notre
 présent Mandement ; enfin , que pendant le reste du
 mois de Janvier , tous les Prêtres Seculiers &
 Reguliers , soi disant , Exempts & non Exempts ,
 diront à la Ste. Messe la Collecte qui est dans
 le Missel pro gratiarum actione. Donné à Paris
 le premier Janvier 1723. Signé, FRANÇOIS,
 Evêque Comte de Toul , nommé Archevêque
 de Tours. Et plus bas , par Monseigneur BARASSIN.

X. On s'est acquité par tout de ce devoir avec
 un zèle & un ardeur qui marquent la vive re-
 connoissance que les Lorrains ressentent de la fa-
 veur singuliere que le Ciel vient de leur accorder.
 Les réjouissances publiques ont succédé aux actions
 de graces , ou plutôt ç'a été un mélange d'actions

des Princes Sc. Mars 1723. 205

de graces & de rejouïssances, où chacun s'est distingué à l'envi. Les Corps de Justice, celui des Marchands, les Arts & Métiers, ont tour à tour fait chanter des *Te Deum*, & fait faire des Services solennels dans les principales Eglises; la Noblesse, les Maréchaux de *Lorraine*, les cent Suisses, la Gendarmerie, les Gardes du Corps, les Regimens, & les Grands Officiers de la Couronne ont fait de même; & enfin le premier Fevrier la Cour en fit chanter un dans l'Eglise Primatiale, où elle assista en grand & magnifique Cortège, avec toute la solemnité & la pompe imaginable. La Musique, les instrumens guerriers, les décharges d'Artillerie & de Mousqueterie, & les acclamations du Peuple, se firent entendre pendant la ceremonie; & les illuminations, les feux de joye, les feux d'artifice, les fontaines de vin, les plaisirs & les festins firent la clôtüre de cette journée. On ne fera, je pense, pas fâché de voir ici des Vers qui ont été faits par Mr. le Chevalier de Clerville sur la convalescence de S. A. Royale.

LE Ciel nous a fait voir au fort de son courroux,
Leopold en danger, Elizabeth en larmes;
Le bras levé sur eux sembloit l'être sur nous;
Nous avons pariagé dans nos vives allarmes
La douleur de l'Eponse, & les maux de l'Epoux.

*Vers sur la
convalescence de S. A.
R.*

~*~*~*~
Tous, dans un Souverain, craignoient de perdre
un Pere,
Son Auguste Famille aux pieds de nos Autels,
Et Nos Sujets tremblans, par des vœux solennels,
Demandoient le salut d'une tête si chere.

~*~*~*~
Rassurons-

Rassurons-nous, le Ciel content de nos.....*
 N'a frappé Léopold, que pour faire paroître
 La fermeté du Prince, & l'amour des Sujets.



Il vit, tout nous repond des jours de nôtre Mai-
 tre:

Où, Grand Dieu, nos soupirs font monter jusqu'à
 vous,

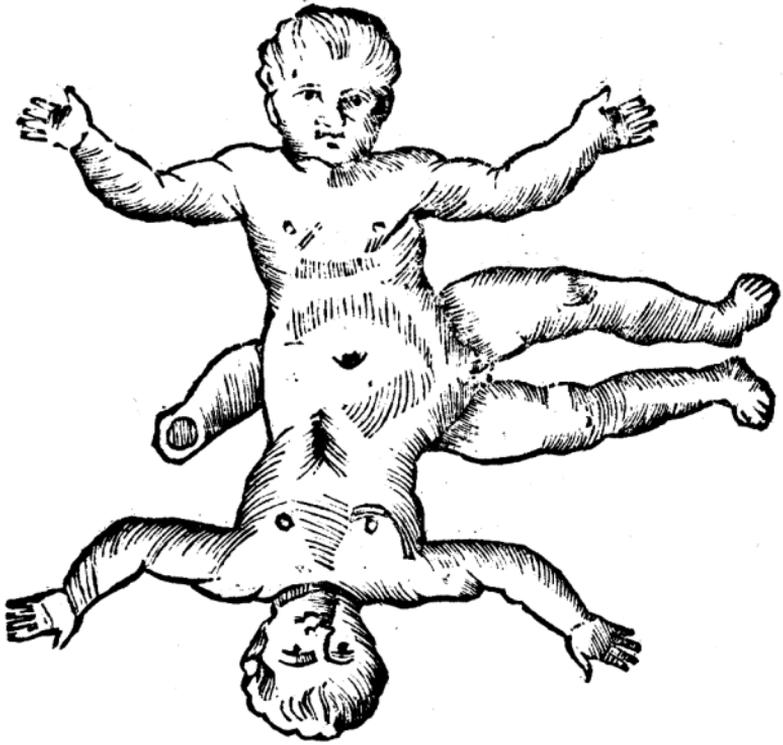
Nos vœux pour Léopold ont retenus vos coups;
 Pour payer ce bienfait, quel encens peut suffire?
 Epouse, Enfans, Sujets, avec lui tout respire,
 Et le salut d'un seul est le salut de tous.

Enfant à
 deux têtes.

XI. L'enfant à deux têtes, dont nous fîmes mention le mois dernier, est né à *Dotremy la Pucelle*, Baillage de *Bassigni*, dans le Duché de *Bar*: Village que les Historiens prétendent être le Lieu de la naissance de la *Pucelle d'Orléans*. Ce Monstre a vécu près de 7. semaines; & mourut le 4. Fevrier, à *Nanci*, où il avoit été apporté vivant. On garde avec beaucoup de soin dans cette Ville cette bizarre production de la nature, & on en verra ci-joint la figure, qui nous a été envoyée, tirée d'après l'original. Nous l'avons fait graver pour la satisfaction des curieux; elle en dira plus que la description particulière que nous en pourrions faire.

A R:

* On n'a pu déchiffrer le mot qui finit ce Vers;
 & on le marque avec des points.



ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Le voyage de la Cour en Bohême est toujours résolu pour le Printems prochain, & sera, dit-on, d'une année. On prend déjà les mesures nécessaires, pour faire conduire à Prague & sur la route, des provisions, des fourrages & des vivres, de la *Silesie*, de la *Moravie*, & de l'*Autriche*; & on a envoyé des remises en cette Ville, pour faire travailler aux réparations du Château, qui pourront être achevées dans trois mois. On est actuellement occupé à terminer les principales affaires avant le départ de L. M., & à délibérer sur les moyens de mettre fin à la Dictée de *Hongrie*, qui sera, dit-on, séparée, quand même il resteroit quelques Articles à régler. On tint le 2. Janvier une conférence en présence de l'Empereur à ce sujet, & sur les affaires de Religion, que S. M. I. souhaiteroit fort de voir assoupies. Les Troupes continuent de défilér en *Italie*, & l'on assure que S. M. insiste fortement à demander que le cinquième Article de la *Quadruple Alliance* soit exécuté dans toute son étendue; & qu'en conséquence, les Espagnols retirent leurs Troupes de *Porto-Longone*, pour en donner la garde aux Suisses, de même que des autres Villes de *Toscane*, comme il est stipulé par ledit Traité. On a encore accordé au Duc de *Meklembourg* un nouveau délai de 2. mois, pour obéir aux Mandemens Imperiaux, faute de quoi on procedera
contre

contre lui par la voye d'exécution , suivant les Statuts de l'*Empire*.

II. Le premier Janvier l'Empereur reçut les complimens ordinaires, sur le renouvellement de l'année , de la la Famille Imperiale, des Chevaliers de la *Toison d'or*, & des Ministres : L. M. Regnantes accompagnées du Nonce Grimaldi, & des Seigneurs & Dames de la Cour; allerent ensuite entendre la grande Messe dans l'Eglise des Jesuites de la Maison Professe, qui fut celebrée par le Prince Archevêque de cette Ville. L'Imperatrice Douairiere Amelie revint ce jour là au Palais Imperial du Couvent de *Salesiane*, où elle avoit été en retraite pendant quelque tems; & l'après-midi les deux Serenissimes Archiduchesses Infantes d'Espagne, filles de L. M. furent portées dans l'Appartement de cette Princesse, à laquelle elles firent leurs complimens d'une maniere très-gracieuse; l'ayant déjà fait dès le matin à L. M. Regnantes. Le Comte Rudolphe de Waghensperg Conseiller d'Etat de la *Basse-Autriche*, Camerier & Président du Conseil de Commerce, & le Comte de Teschernin aussi Camerier & Assesseur de la Justice Provinciale de *Boheme*, ont été faits Conseillers du Conseil d'Etat, & y ont pris séance, après avoir prêté le serment de fidelité ordinaire. Ce dernier partit le 6. en poste pour se rendre à *Prague*. On a eu avis que Mr. Joseph Dominique Killano Comte de Lamberg & Evêque de *Stein*, a été élu le 2. à la pluralité des voix, Prince & Evêque de *Passau*. Le Comte de Cobnetzel Grand Marechal de la Cour, qui avoit été envoyé en cette Ville pour assister à cette élection, en qualité de Commissaire de S. M., est de retour ici, & le 6. l'Abbé Agnelli, Conseiller Ecclesiastique du nouvel Evêque de *Passau*, y arriva aussi pour

Solliciter auprès du Nonce du Pape , l'expédition des Bulles de ce Prélat. Ce jour-là Fête des Rois , l'Empereur tint chapelle publique au Palais, accompagné du Nonce, & des Chevaliers de la Toison d'or, revêtus du grand Collier de l'Ordre. Le 8. l'Imperatrice Douairiere Amelie retourna au Couvent de *Salesiane*, pour y passer quelques jours.

III. On a envoyé ordre au Résident de S. M. à *Constantinople*, de faire des remontrances au Grand Seigneur sur les grands armemens qui continuent de se faire dans toute l'étendue de l'Empire Ottoman. Le dernier Exprés qu'on avoit reçu ici du Comte de *Windisgratz* Plenipotentiaire de l'Empereur à *Cambrat*, lui a été renvoyé avec de nouvelles instructions, par lesquelles il doit declarer aux Ministres Médiateurs de *France*, & de la *Grande Bretagne*, qu'on ne doit pas s'attendre que le Congrès ait lieu, à moins que les Plenipotentiaires Espagnols ne fassent bientôt des propositions plus acceptables que les précédentes. Il y a même des Lettres particulieres qui portent que les Ministres Imperiaux ont ordre de se retirer, si dans le délai de 4. semaines les choses ne prennent pas un meilleur train. Le Comte des Aimoises Envoyé de *Lorraine*, a pris son Audience de congé de S. M. & de la Famille Imperiale, & se dispose à retourner dans son Pays. Le General Comte de *Flemming* est au contraire attendu ici, pour y exécuter une Commission importante de la part du Roi de *Pologne*.

IV. Les Députés de la *Basse-Autriche* qui étoient allez passer les Fêtes chez eux, sont revenus en cette Ville, & les Etats se sont rassemblez pour continuer leurs délibérations sur les propositions qui leur ont été faites. Le 13. l'Empereur tint Conseil d'Etat, dans lequel on regla le nombre
des

des Ministres, Cavaliers & autres personnes de distinction des deux sexes, qui suivront L. M. à Prague; & cela pour prévenir l'embaras & le désordre. Mr. Jean-Guillaume de Brockhausen Conseiller du Conseil de guerre; qui a été employé pendant près de 20. ans auprès de S. A. S. le Prince Eugène de Savoie, a été élevé à la Charge de Referendaire secret dudit Conseil; à la place de feu Mr. Oertl, & le 14. il prêta le Serment de fidélité accoutumé dans l'Hôtel de ce Prince. Le Comte de Rosenberg qui avoit été disgracié, est revenu à la Cour, & assiste à present a tous les Conseils qui se tiennent par rapport aux Finances. Le 21. l'Empereur nomma Dom Antoine Ittanez de Bustamante Chevalier de l'Ordre de St. Jacques; pour remplir les Charges de Conseiller du Conseil Suprême d'Espagne, & de Secretaire de la Chancellerie du même Royaume. Suivant un état qui a été exactement verifié; on a trouvé qu'il étoit mort l'année dernière 1722. dans cette Ville de Vienne 4961. personnes de tout âge, sexe; & condition, & qu'il n'y étoit né que 4417. enfans Le Comte Doedt, & Mr. Jaques Alexandre Schmidlin n'ont pas été élus Bourgmaitre; & Docteur es Loix de la Justice criminelle de cette Ville, comme nous le dîmes le mois dernier; mais seulement Commissaires de l'Empereur à cette élection.

V. Les plaisirs du Carnaval ont commencé ici par de magnifiques courses de Trainaux que quelques Cavaliers de la Cour ont faites dans les principales Ruës de cette Ville, & par la représentation de quelques pièces de Theatre. Le 26. l'Empereur au retour de la chasse, vit au Palais Imperial la Tragi Comedie en musique, intitulée *Cresus Roi de Lydie*, qui fut représentée pour la première fois, & qui continuera d'être jouée pen-

dant le reste du Carnaval. Le Comte d'Altham est revenu de *Prague*, & on travaille à la liste des personnes qui doivent suivre la Cour en *Boheme*, dont le voyage est toujours résolu. Le Cardinal de Saxe-Zeitz, qui a été malade, est tout-à-fait rétabli de sa dernière indisposition, mais on ne sçait pas encore s'il retournera à *Ratisbonne* reprendre les fonctions de principal Commissaire de S. M. Imp. à la Diette.

V. On mande que l'affaire de *Teklembourg* fut terminée le 21., & que les autres differens avec le Roi de *Prusse* seront bientôt ajustez à l'amiable, par la Médiation du Roi de la *Grande Bretagne*; que l'on travaille serieusement à mettre fin aux broüilleries survenues au sujet de la Religion dans l'*Empire*, & particulièrement dans le *Palatinat*, & que S. M. B. offre à cette condition d'entrer dans une nouvelle Alliance avec l'Empereur. Que le Grand Duc de *Toscane* ayant prié par écrit S. M. I. d'envoyer ses ordres à ses Plenipotentiaires à *Cambrai*, de faire en sorte qu'il ne soit rien conclu dans ce Congrès à son préjudice, & sans lui en donner connoissance, l'Empereur lui avoit repondu, que les instructions données à ses Ministres, étoient conformes à ses intentions, & qu'il leur étoit ordonné de se retirer 4. semaines après les avoir reçûes, en cas que ceux de la Cour de *Madrid* ne fussent pas disposés à consentir avant l'expiration de ce terme, à l'ouverture du Congrès; que cependant S. M. Imp. s'attendoit que le Grand Duc n'entreroit dans aucun engagement particulier avec l'*Espagne*.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & Pais du Nord, depuis le mois dernier.

I, **P**ologne, Le 6. jour de la Fête de l'Épiphanie, le Roi traita splendidement à diner tous les Senateurs qui sont restez en cette Ville. Le 10. S. M. assista à une très-belle Pièce de Comédie qui fut représentée au Château; & la nuit du 11. au 12. ce Prince partit pour retourner à *Dresde*, Capitale de son Electorat de *Saxe*, après avoir signé les Univeraux, pour convoquer les Diètes de Relation qui sont fixées au 22. Fevrier; mais très-mal satisfait du mauvais succès de la dernière Diète generale. Le General Comte de Flemming suivit le 13. avec quelques autres Ministres & Seigneurs Saxons: les Polonois sont restez ici, & il n'y en a eu aucun qui ait accompagné Sa Majesté. Avant le départ de la Cour, l'Évêché de *Buonie* a été donné à l'Abbé *Wessel*, sur la démission que l'Abbé *Manteufel* en a faite entre les mains du Roi, n'ayant pû obtenir ses Bulles de la Cour de *Rome*; & le Commandement du Regiment qui est resté à *Warsovie* en Garnison, a été confié au General *Gozegotzewki*. Le Comte *Denhof* Sous-General de l'Armée de *Lithuanie*, les Palatins de *Ploko* & de *Mazurie*, le Chatelain de *Wilna*, & le Trésorier de *Lithuanie* feront encore quelque séjour en cette Ville, pour y regler diverses affaires. On a eu avis que le 14. le Roi arriva heureusement à *Dresde*.

II. Le Ministre de *Prusse* en cette Cour n'a pû obtenir le passage du Sel de *Hal* par la *Prusse Polonoise*, à cause que cela seroit préjudiciable au

Commerce de *Dantzich*. Le General Commissaire Steineisser s'est absenté depuis peu, & a emporté une somme d'environ 500. mille risdals, provenant du produit des Salines du Royaume; il a été cité pour rendre ses comptes, & justifier sa conduite; mais on apprend qu'il s'est retiré en *Hollande*, & l'administration desdites Salines Royales a été donnée au General Mir. Le 20. l'Envoyé de *Moscovie*, qui fait ici sa résidence, reçut un Exprés du Czar, avec des Lettres qui ont été envoyées à *Dresde*. On assure que ce Prince donne avis au Roi & à la Republique, que la *Porte* qui avoit resolu de lui déclarer la guerre, a changé de resolution; mais cette nouvelle qui est détruite par quantité d'autres avis, n'est pas fort certaine. On jouit toujours sur les Frontieres de ce Royaume d'une grande tranquillité, & il n'y a aucune apparence de rupture avec les Turcs. Le Duc de *Meklembourg* se tient encore à *Dantzich*.

III. *Moscovie*. Le 22. Decembre le Czar & la Czarine son Epouse, que l'on croyoit encore à *Tzaritza*, arrêtés par les mauvais chemins, arriverent, contre toute attente, à *Novoprasinsky*, à trois lieues de *Moscou*. Le 24. L. M. vinrent à *Sirogarof*, qui n'est qu'à une lieue de cette Ville; & tout étant disposé pour les recevoir, elles y firent le 29. leur entrée publique. Voici la Relation qui en a paru.

A la pointe du jour le train & les gros bagages commencerent à défiler, & sur les 8. heures L. M. arriverent près de la Ville; sur quoi on fit une décharge generale de tout le Canon des Remparts; Elles firent ensuite leur entrée publique en la maniere suivante. La marche commençoit par la Czarine dans un *Traineau* magnifique, au tour duquel marchaient tous les Pages & Officiers de

sa Maison. S. M. étoit suivie de la plûpart de ses Dames d'honneur, & de la Princesse de Menzikof dans d'autres Traineaux, sous l'escorte d'une Compagnie de Cavalerie, ayant le Sabre à la main. Après cela venoient six Chevaux de main, magnifiquement harnachez, & menez par un pareil nombre d'Ecuyers; un Timballier, cinq Trompettes, & huit Musiciens, suivis d'une Compagnie de Grenadiers de *Preobrasinski*, tous à cheval, portans sur leurs Bonnets des plumes blanches & rouges. La grosse Clef d'argent, qui fut présentée au Czar par le Gouverneur de *Derbent*, portée sur un Couffin, & suivie du Grand Ecuyer & de 4. Pages. Ce Monarque venoit ensuite, montant un très-beau Cheval, & étant à la tête d'une Compagnie de Cavaliers, montans tous des Chevaux blancs. La Garnison de cette Capitale fermoit la marche, & étoit toute à cheval.

Sur les 11. heures le Czar arriva à l'Hôtel du Prince de Menzikof, où il dina, au concert d'une très-agréable Musique, au son des Timbales & Trompettes, & au bruit des décharges répétées de l'Artillerie, la Czarine ne fut point de ce Festin, étant allée attendre le Prince son Epoux au premier Arc de triomphe. Sur le midi S. M. partit de l'Hôtel du Prince de Menzikof, & vint une heure après à cet Arc de triomphe, où Elle reçut les complimens de félicitation du Clergé, sur son heureux retour, on y servit ensuite sur 2. différentes tables un régal de toutes sortes de rafraichissemens, en présence d'une foule de peuple innombrable. Environ les 3. heures, L. M. arriverent au dernier Arc de triomphe, au bruit du Canon, & après s'être reposées pendant deux heures dans une Maison qu'on avoit dressée exprés, Elles allerent à *Preobrasinski*, pour y rester jusqu'à

jusqu'à leur départ pour *Petersbourg*. Le Duc d'Holstein-Gottorp reçut S. M. auprès du premier Arc de triomphe, & le Czar étant alors descendu de cheval, l'embrassa, & s'entretint avec lui quelque tems sous l'Arc de triomphe. Au second, L. M. furent aussi complimentées par la Princesse, belle Sœur de S. M., & les deux Princes ses Filles, & particulièrement par la Duchesse de *Meklenbourg*.

On a fait cette remarque, que l'année passée à pareil jour L. M. firent leur entrée publique en cette Ville, à leur retour de *Petersbourg*, & après la conclusion de la Paix avec la *Suede*. Les deux Arcs de triomphe, dont on vient de parler, avoient été conservez depuis ce tems-là, & l'on en avoit seulement changé les dévises & décorations. À un côté de celui du Clergé, on voyoit la *Reine Esther prosternée devant le Trône d'Assuerus, qui lui tendoit le Sceptre*. Le Gouverneur de *Derbent* étoit représenté de l'autre côté, donnant à S. M. la Clef d'argent de cette Ville, qui étoit aussi représentée par deux femmes, l'une en forme ancienne, & l'autre en forme moderne; la première tenoit dans la main un Ecuillon avec la figure d'Alexandre le Grand, & une Trompette à la louange de ce Héros, pendant que la femme moderne publioit au son de la Trompette des loüanges en faveur du Czar, & tendoit à Alexandre le Grand le Sceptre de *Russie*. On voyoit sous la Statue d'Alexandre le Grand, ces mots, en gros caracteres, *Fama vetus*, & sous celle du Czar, *Fama nova*; & sous la Ville de *Derbent*, ce Vers étoit écrit, *Struxerat hanc, fortis tenet, sed fortior Urbem*.

IV. Une partie des Troupes, qui ont été employées à l'expédition de *Perse*, vont être envoyées en Quartier en *Courlande*. Mr. Bassewitz, Conseiller Privé du Duc d'Holstein-Gottorp, est

parti de *Moscow* avec le Comte Bonde Suedois. pour aller à *Stokholm* en qualité d'Ambassadeurs de ce Prince, ménager ses interêts à la prochaine Diette du Royaume. Le 8. Janvier on reçut ici un Exprés dépêché de *Constantinople* par l'Envoyé de *Moscorvie*, avec un paquet de Lettres. Le Czar fit d'abord assembler le Senat en sa présence, pour délibérer sur ces dépêches, & 12. heures après, ce Courier fut renvoyé à *Constantinople*. On en dépêcha en même tems deux autres, l'un à *Astracan*, & l'autre au General des Cosaques, qui commande aux environs de *Kiovie*; mais on ignore le contenu des Lettres qui leur ont été envoyées. On n'est pas mieux informé des négociations de cette Cour avec la *Porte*; si elles seront suivies de la Paix ou de la Guerre.

ARTICLE VII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. La Cour a été fort grosse & fort brillante au Palais *St. James* pendant les Fêtes, & le Roi y a reçu chaque fois les complimens de la Famille Royale, des Ministres étrangers, & des Seigneurs. On a distribué aux pauvres les charitez à l'ordinaire, de la part du Roi & du Prince de Galles, & pendant ce tems le Parlement, dont la plûpart des Membres sont allés à la Campagne, ne s'est point assemblé, & les differens Bureaux ont été fermez. On parle toujours de faire de grands changemens dans les Charges; que le Duc de Newcastle sera fait Viceroi d'*Irlande*, à la place du Duc de *Grafton*, & que
le

le Duc de Dorset lui succedera dans celle de Grand Chambellan du Roi ; que Mr. Pultney sera élevé à celle de Ministre d'Etat, à la place du Lord Carretet, qui sera fait Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur des Isles de *Gersey & Guernesey*, & Ambassadeur à la Cour de *France*. Le Comte de Cadogan doit, dit-on, être renvoyé en la même qualité en *Hollande*, & Mr. Walpole pourvû d'un Emploi considerable, à cause des grands services qu'il a rendus, & qu'il rend encore actuellement à l'Etat. Le Comte de Clancart est revenu de *Hambourg*, avec la permission du Roi, & le Comte de Carlisle a résigné le Gouvernement de la *Tour* au Comte de Lincoln, qui en prit possession le 18. Le 20. le Résident de *Prusse* notifia au Roi la mort du Margrave de Brandebourg-Anspach, Frere de la Princesse de Galles, & la Cour a pris à ce sujet le grand deuil.

II. Le Comte d'Orrery est toujours Prisonnier à la *Tour*, mais ce Seigneur va être, dit-on, élargi au premier jour, à cause du mauvais état de sa santé, le Lord Carleton & le Duc d'Argile ayans offerts d'être ses cautions, chacun pour 50000. livres sterlings. L'Evêque de *Rochester* a aussi présenté une Requête, pour obtenir la même grace ; on croit qu'elle sera rejetée, & ce Prélat est, au contraire, resserré plus étroitement qu'auparavant, pour avoir maltraité un Officier commis à sa garde, & qui avoit voulu, suivant ses ordres, l'empêcher de s'entretenir en secret avec quelques personnes qui l'étoient venu visiter. Cette affaire fait grand bruit, & n'a pas amélioré sa cause. Il est toujours très-incommodé de la goutte, & gardé à vûë depuis cette aventure. A l'égard de l'Avocat Lear, quoique sa Sentence de mort lui ait été prononcée dès le mois de Decembre

cembre dernier, on ne croit pas qu'elle soit si-tôt mise à exécution, la Cour souhaitant tirer de lui quelques éclaircissmens, & une ample découverte de la conspiration. Il joit du répi qui lui a été accordé, & sa femme en sollicite un nouveau qu'elle pourra obtenir. On assure que le Roi fera remettre devant les deux Chambres du Parlement, lors qu'elles se rassembleront, un ample détail de ce complot, pour en connoître, & proceder contre les coupables, de la maniere la plus convenable; ce qui est le vrai moyen de tirer cette affaire en longueur, qui, peut-être, à la fin s'évanouira. Il paroît un nouveau projet dressé par le Chevalier Hutchinson, tendant à rétablir le Crédit public, & payer les dettes de l'Etat, qui doit aussi être présenté à l'ouverture du Parlement. Il contient 10. Articles, & a déjà eu le sort de tous les autres, c'est-à-dire, que bien des gens ne l'ont point goûté. On y a même déjà répondu par une grande Lettre imprimée, qui a été renduë publique. Voici la teneur de ce projet.

1. De continuer la Taxe sur les Terres jusqu'à l'entier payement des Dettes publiques. Mais que les Proprietaires des Fonds de Terre, pourront racheter & se liberer de cette Taxe, en payant 22. Années du revenu desdites Terres. 2. Que les Sommes provenans du rachat de la Taxe sur les Terres, soient appliquées au Remboursement des Dettes publiques. 3. Qu'on remette aux Proprietaires des Fonds de Terre, le 10. de toute sorte de Rentes & Hipotheques sur ces Terres. 4. Que les Proprietaires des Fonds de Terre soient autorisez d'en vendre & aliener une partie, pour racheter la Taxe. 5. Que les dixième des Dettes publiques soit amorti sans remboursement. 6. Que le dixième de tous les autres Biens des Ha-

Projet pour
pour rétablir
le crédit pu-
blic, & payer
les Dettes.

bitans de la Grande Bretagne , excepté les Dettes & les Fonds publics , soit appliqué au remboursement des Dettes publiques. 7. Qu'on mette une Taxe de deux Shelings par livre Sterling sur les Apointemens & le Produit des Charges & Emplois, 8. Qu'on reduise à 4. pour cent , l'Interéz de l'argent prêté. 9. Que pour assurer le remboursement des Dettes publiques, tous les Fonds accordez pour un certain tems, soient continués jusqu'à ce qu'elles soient entierement acquitées. 10. Qu'au lieu de la Taxe sur les Terres , on leve un million de livres Sterling par an pour les besoins de l'Etat par un Droit qui sera établi sur tout ce qui sert à la parure , à l'ajustement, & au luxe.

III. Le Roi fait équiper 4. Vaisseaux de guerre, qui seront envoyez à la Jamaïque, pour aider à reparer les dommages qu'un violent ouragan y a causé pendant le mois de Septembre dernier. Le Sr. Haykius Ingenieur de la Tour, & divers autres de la même profession, ont ordre de se tenir prêts à s'embarquer, pour passer dans ce Pays, & y faire remettre en état les Fortifications qui ont été absolument ruinées en plusieurs endroits. On embarque beaucoup d'armes, de materiaux, de munitions de guerre & de bouche pour cette Isle, qui sont tirés des Magazins de la Tour, & de *Wotwith*, & qui sont portez à bord des Vaisseaux la *Foy*, & le *Beckfort*. On travaille à de la monnoye de cuivre, qui aura cours en Irlande : elle est marquée de l'effigie du Roi, avec cette inscription, *Georgius Rex*, & au revers on voit une Femme jouant de la harpe, & au tour ce mot *Hibernia*. Celle qui sera fabriquée pour les Plantations en *Amerique*, sera reçue dans les Doüanes de Sa Majesté : d'un côté est l'effigie du Roi, & cette inscription *Georgius Rex*, & de l'autre une Rose,

avec

avec ces mots, *Rosa Americana, utile dulci*. La convocation des Clergez de *Cantorbery*, & d'*York*, est remise au 9. Mai prochain. On a établi dans les Ecuries de *Sommerfet* un nouveau Piquet de 30. Gardes du Corps, & dix Grenadiers à cheval, qui fera relevé tous les jours, pour empêcher les vols & les émotions populaires.

IV. Le 15. la Banque tint une Assemblée generale, & le Sr. Gilbert Heatcot fut élu Gouverneur de cette Corporation, à la place du Chevalier Thomas Scaven, qui s'est volontairement démis de cet Emploi ; & le 22. les Directeurs ordonnerent qu'on delivreroit aux Propriétaires des annuités de la Liste civile, les ordres pour recevoir leur Dividend. Ceux de la Compagnie du Sud se sont déterminés à faire le Commerce de *Groenland*, & ont nommé un Chef de leur Comptoir à *Palama*. On attend toujours l'Acte du Parlement, & la remise des 2. millions de livres sterlings, pour le rétablissement du crédit de cette Compagnie, conformément au projet dressé par Mr. Walpole.

V. Le 24. Janvier le Parlement se rassembla & l'Orateur Compton qui a été dangereusement malade, se trouva à la Chambre des Communes, étant parfaitement rétabli de son indisposition. Ce jour-la la Chambre ordonna que le Comité chargé d'examiner la Lotterie d'*Harbourg*, & les autres Lotteries étrangères, s'assembleroit tous les jours, & s'étant ensuite tournée en grand Comité, on ajouta une clause au Bil du Malt, pour lever de l'argent par voye de Lotterie. Le 26. on nomma un Comité composé des Membres de la Chambre qui sont du Conseil Privé, pour aller examiner l'Avocat Lear à la *Tour* : & on résolut en même-tems de presenter une Adresse au

*Le Parle-
ment se ras-
semble.*

Roi,

Roi, pour prier S. M. de faire remettre devant la Chambre tous les papiers concernans ce Prisonnier. Le 27. Mr. Walpole Chancelier de l'Echiquier, communiqua de la part du Roi plusieurs papiers originaux touchant cette affaire, qu'il remit sur la Table dans un paquet cacheté, pour être délivrés au Comité, chargé d'examiner ledit Lear. Mr. Fawer de la part du grand Comité, fit rapport du Bil pour continuer l'imposition sur le Malt, pour le service de l'année mille septcent vingt-trois, qui fut approuvé après quelques changemens qu'on y fit, & ordonné d'être mis au net. Le 29. les Seigneurs résolurent de faire prier l'Evêque de *Chichester*, de prêcher devant la Chambre le 10. Fevrier, qui est l'anniversaire de la mort de Charles I. & s'ajournerent au premier dudit mois. Ce jour-là les Communes en grand Comité, prirent la resolution de continuer encore 7. ans l'imposition de 15000. livres sterl. par an, sur la Fabrique des Monnoyes, & les Commissaires retournerent à la *Tour* examiner l'Avocat Lear.

Le premier Fevrier les Communes passerent le Bil, pour continuer l'imposition sur le Malt, & l'envoyerent aux Seigneurs; ce jour-là le Lord Perci prit séance à la Chambre des Pairs, après avoir prêté le Serment; & le Comte d'Anglesey y fit le Discours, dont voici le précis.

„ Qu'il trouvoit fort étrange de ce que l'Avocat Lear avoit été poursuivi & convaincu du crime de Haute-Trahison, sans qu'on eut rendu publiques les procedures contre lui; qu'il ne savoit aucun exemple, qu'on eut tardé si longtems à mettre au jour des affaires de cette nature; qu'il souhaitoit fort que ces procedures fussent imprimées, afin qu'on pût voir quel étoit son crime; & sur quels témoignages il avoit été convaincu; c'est pourquoy il proposoit qu'il fût

ordonné au Juges de la Cour du Banc du Roi, de faire imprimer incessamment, & rendre publiques lesdites procédures, après qu'elles auroient été revûes par les Avocats du Roi. La question ayant été agitée, la negative l'emporta de 53. voix contre 32.

Mr. Pultney, de la part du Comité établi pour examiner ledit Lear, fit aussi rapport que dans l'examen qui en avoit été fait, il avoit paru quelque chose au désavantage du Sr. Jacques Plunket, qui est à la garde d'un Messager d'Etat, sur quoi la Chambre ordonna que ledit Comité seroit autorisé d'examiner ledit Plunket. Le 2. les Seigneurs firent la premiere lecture du Bil, pour continuer l'imposition sur le Malt, & s'ajournerent au 5., qu'ils firent la seconde lecture de ce Bil. Les Communes reçurent de Mr. Valpole quelques papiers concernans le Sr. Plunket, & résolurent de présenter une Adresse au Roi, pour prier S. M. de faire remettre devant la Chambre ceux concernans les Srs. George & Denis Kelli. Le Bil pour employer les pauvres, fut aussi passé & agréé ce jour-là, & envoyé aux Seigneurs.

VI. *Pais-Bas.* Le Prince Emanuel de Portugal arriva le 12. Janvier à Bruxelles, où il a été reçu par le Marquis de Prié, avec tous les honneurs qui lui sont dûs. Pendant le tems que ce Prince est resté en cette Ville, S. Exc. lui a procuré tous les plaisirs imaginables, & on n'a rien oublié pour lui faire trouver ce séjour agréable. Le 15. Fevrier S. A. R. repartit, accompagnée du Comte de Pinola & du Marquis de Castillon, Fils du Marquis de Prié, pour se rendre à la Cour de Lorraine, & de là à celle de l'Electeur Palatin.

VII. L'augmentation des Droits d'Entrée qui avoit été mise sur les Marchandises venans de Paris, a été supprimée, & ce Droit se paye pre-

sent sur l'ancien pied. On a resolu, pour la commodité du Commerce, de faire construire une Chaussée pavée entre *Blakenbourg & Bruges*, & de faire approfondir le Canal entre *Bruges & Ostende*. On mande de cette dernière Ville, que les deux Vaisseaux destinez pour les Indes Orientales, sont prêts à mettre à la voile au premier vent favorable.

VIII. *Hollande*. Le 29. Janvier les Etats d'*Hollande & de Westfrise* se separerent jusqu'au 9. de Fevrier. Le Prince Galitzin, qui étoit depuis quelque tems à la *Haye*, en est parti pour aller à la Cour de *Madrid*, exécuter une Commission de la part du Czar son Maître. Mr. Goës, Envoyé extraordinaire des Etats Generaux en *Dannemarc*, est encore continué pour quelque tems dans ce Poste, & Mr. Hop est retourné à la Cour de *Franco*. Le 6. L. H. P. ordonnerent un jour solemnel d'actions de grâces, de prieres, & de jeûne, qui se celebrera dans toute l'étenduë des sept Provinces, le Mercredi 3. Mars prochain, & les Lettres circulaires en ont été expédiées.

IX. Voici les Pièces que nous promîmes le mois dernier, concernant l'Élection du Prince d'*Orange Nassau*, comme Stadhouder de la Province de *Gueldres & Zutphen*. Comme nous donnâmes dans le dernier Journal un détail assez circonstancié de cette affaire, on peut y avoir recours. On trouvera seulement dans les Lettres suivantes, les raisons que les Etats de *Hollande & de Westfrise* ont alleguées, pour détourner ceux de *Gueldres* de changer la forme du Gouvernement present, & la Reponse de ceux de *Gueldres*, pour appuyer & soutenir ladite Election, qui, malgré toutes les oppositions, fut faite le 2. Novembre dernier. Ensuite est l'Instruction qui a été dressée
par

des Princes &c. Mars 1723. 225
par lesdits Etats de Gueldres, sur laquelle le nou-
veau Stadhouder sera tenu de se regler.

Lettre des Etats d'Hollande, &c. à ceux de
Gueldres.

Nobles & Puissans Seigneurs, très-chers Amis,
Voisins, & Alliez.

Ayant été convoquez sur le sujet expliqué dans
la Lettre de nos Conseillers, Députez à la *Lettre des*
Cour Provinciale de vos Nobles Puissances, & dont *Etats d'HOL-*
elle nous a promis par sa reponse, de vous faire *lande à ceux*
part, nous avons unanimement approuvé ce que *de Gueldres,*
nos Conseillers Députez ont fait provisionnelle- *pour les dé-*
ment à cet égard, & nous les avons remercié *tourner de*
& autorisez pour donner en nôtre absence dans de *proceder à*
pareilles conjonctures, les ordres qu'ils jugeront *l'élection*
provisionnellement être necessaires. *d'un Stach*

Nous ne pouvons cacher à vos N. P. la surprise
que nous a causé l'avis que nous avons reçu, que
vous étiez déterminez à proceder à un aussi grand
changement dans le Gouvernement, que le seroit
l'établissement d'un Stadhouder, & le partage de
vôtre Puissance & de vôtre autorité avec un au-
tre. Nous prions Vos N. P. de ne point croire
que nos délibérations sur un sujet d'une aussi
grande consequence, tendent à vouloir entrer dans
les affaires particulieres de vôtre Province, car
nous protestons ici que ce n'est point du tout là
nôtre but, & que tout ce que nous avons fait,
n'est qu'une suite naturelle de l'attention que nous
avons pour ce qui regarde l'union generale,
& nôtre Province en particulier.

Il est permis, & c'est même une chose digne de
louange, aussi-bien entre des Etats qu'entre des

Familles particulieres, de se faire des remontrances, & de s'avertir mutuellement sur le danger où leur conduite, quelque secreete qu'elle fut, pourroit entrainer leurs Voisins.

C'est sur ce fondement que nous esperons de la discretion de Vos N. P. qu'elles ne trouveront pas étrange que nous leur representations les suites, que nous jugeons devoir arriver dans vôtre Province, par le changement de vôtre Gouvernement en celui d'un Stadhouder.

Nous ne mettrons pas pour cela devant vos yeux des événemens imaginaires, quoique possibles, nous nous contenterons de vous prier de faire avec nous de serieuses reflexions sur le cours ordinaire des affaires humaines, & sur tout de celles qui ont du rapport aux circonstances presentes.

Quand nous nous mettons ces choses devant les yeux, nous ne pouvons nous empêcher de juger qu'une révolution de cette nature produira dans la Province de Vos N. P. des factions considerables & fâcheuses; d'un côté pour tâcher par divers ressorts d'exciter & de fomenter dans les autres Provinces le dessein d'un pareil changement; de l'autre, pour conserver le Gouvernement dans l'ordre où il a été établi, & de tous les deux pour nourrir continuellement la défiance, la jalousie & les soupçons; intrigues funestes, qui, soit qu'elles soient fondées, soit qu'elles ne le soient point, rendront toujours à relâcher les liens de l'union. En Effet quand les Articles de cette union seroient exactement observez, la force en sera énermée, & son but n'aura plus lieu.

Pour peu que nous rapellions le pouvoir qu'il a plu à Dieu de donner à l'union de nos Ancêtres, nous ne saurions penser, sans trembler, à tout ce que la discorde pourroit produire, pour affoiblir,

eh , que sait-on ? pour ruiner peut-être entièrement l'Etat.

Et ce n'est pas effectivement aller trop loin , que de craindre cette discorde , quand on aura jetté le fondement de ces funestes factions.

Comme nous craignons ce malheur pour l'Etat des Provinces-Unies en general , dont nôtre Province fait une partie si considerable , nous ne pouvons nous dispenser de pousser plus loin les reflexions que nous venons de faire , & de représenter à Vos N. P. , que ce que nous disons de ces factions si dangereuses , regarde aussi vôtre Province.

Cependant nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet ; & en effet la chose est si claire que pour peu qu'on y réfléchisse , il n'y a pas moyen d'en douter.

Une experience de plus de vingt ans , a donné à Vos N. P. toutes les lumieres necessaires sur ce sujet. Elles ont vû des tems de Guerre & de Paix , & des dissensions fâcheuses , & finies à l'amiable.

Il est aisé de voir par les moyens qu'on à employez pour étouffer ces dissensions & ces troubles , quel est le pouvoir du Gouvernement de Vos N. P.

Les Finances s'administrent & s'arrangent si bien chez Vos N. P. , qu'elles en donnent l'exemple aux autres Provinces.

Permettez-nous , Nobles & Puissans Seigneurs , de vous demander , si on en pourroit attendre davantage du Gouvernement d'un Stadhouder ?

Il y a toujours eu des défauts dans toutes les différentes especes de Gouvernement , & il y en aura toujours.

Mais il faut examiner si ces défauts seront plu-

tôt redressez sous le Gouvernement d'un Stadhouder, que sous celui de l'Etat.

Nous ne voulons pas nous étendre davantage sur cette matière, nous nous en tenons à nôtre expérience. Nous nous rapellons les differens événemens de ce tems écoulé autrefois sous le Gouvernement d'un Stadhouder, & nous le comparons avec le Gouvernement present.

Après cela nous croyons être en droit d'assurer qu'on trouvera que les moyens d'étouffer les divisions & les desordres, soit dans les matieres de Finance, soit en d'autres, n'ont été ni plus faciles, ni plus avantageux sous le Gouvernement d'un Stadhouder.

S'il plaisoit à Vos N. P. avant que de passer outre, de députer quelques Seigneurs, soit ceux qui sont Deputez aux Etats Generaux par Vos N. P., soit quelques autres, pour conférer ou à la Haye, ou en quelqu'autre endroit que vous jugerassiez à propos, nous nous faisons forts de résoudre tout ce qui pourroit être allegué, pour donner quelque prétexte spécieux au changement de Gouvernement.

Nous ne pouvons comprendre, Nobles & Puissans Seigneurs, qu'il y ait quelque chose qui puisse balancer le partage de son Autorité, & sur tout, qui puisse empêcher de communiquer ce dessein à des Alliez qui y sont si fort interessés. Mais ce que nous comprenons encore moins, c'est que ce changement se fasse dans des conjonctures où la Province de Vos N. P. jouit d'une tranquillité parfaite, & voit ses Finances arrangées avec tant de fruit.

Et c'est pour cela que nous ne pouvons nous imaginer quel danger il y auroit de differer provisionnellement cette affaire. Le Duché de Guel-

des Princes &c. Mars 1723. 229

des , & le Comté de Zutphen sont d'une si grande importance , qu'il sera toujours aisé de trouver quelque Prince qui en veuille accepter le Gouvernement.

V. N. P. peuvent encore en revenir ; elles n'ont qu'à ne point confirmer par une Résolution de l'Etat , ce qui a été proposé en particulier , mais quand vous aurez une fois nommé un Stadhouder , les choses ne pourront plus être ramenées à la même forme de Gouvernement , dont vous êtes à présent paisiblement en possession.

Vous voyez , Nobles & Puissans Seigneurs , que nous nous expliquons franchement. Nous attendons de vôtre équité que vous ne regarderez nos représentations que comme un effet de la crainte que nous avons des suites d'une affaire si importante , & de nôtre attachement pour de bons Amis & Voisins. Nous espérons de même que les raisons , dont nous les avons appuyées , leur procureront un bon accueil de V. N. P.

L'élection s'étant faite sans avoir eu égard à cette Lettre , ceux de Gueldres y firent la réponse suivante.

Nobles & Puissans Seigneurs , très-bons
Amis, Voisins & Alliez.

ON nous a remis , & on a lu dans nôtre Assemblée la Lettre de Vos Nobles Puissances , datée du 16. Octobre dernier , & adressée à Nous , aussi bien qu'une Lettre des N. P. vos Conseillers Députés , en date du 7. du même mois , & rendues toutes deux par eux à l'ouverture de nôtre Assemblée , par lesquelles il a plu à V. N. P. de nous témoigner leur surprise , sur ce qu'elles avoient

Reponse
des Etats de
Gueldres ,
après l'éle-
ction.

après que nous devions procéder à l'Élection d'un Stadhouder pour le Duché de Gueldres & le Comté de Zutphen, & par lesquelles en nous représentant les suites qu'elles croient y être attachées, elles tâchent de nous en détourner.

Nous ne doutons point, N. & P. S., que les représentations que vous avez jugé à propos de nous faire sur ce sujet, ne proviennent que de vôtre zèle pour le bien de l'Etat en general. Mais si V. N. P. veulent examiner la chose de plus près, elles verront facilement, & elles nous feront la justice de croire que nous avons usé dans cette affaire de toutes sortes de circonspections, & sans avoir d'autres vûes que la sûreté & le bien de l'Etat en general & celui de nôtre Province en particulier, & nous ne comprenons point par quelle raison cette Election pourroit inquiéter V. N. P. & leur nuire en aucune maniere.

Cette question, s'il est plus utile à l'Etat des sept Provinces-Unies, tant en general qu'en particulier, d'avoir quelque Chef illustre sous le nom de Stadhouder, sous l'autorité duquel, mais avec certaines bornes, les affaires de la commune Alliance pussent être administrées, tant pendant la Paix que pendant la Guerre, ou s'il est plus avantageux de regler ces affaires sans un tel Chef, a été si souvent mise en délibération dans les Provinces, & on a de part & d'autre tant écrit là-dessus, que nous ne croyons pas qu'il soit necessaire de s'étendre beaucoup à cet égard.

Il nous semble pourtant, N. & P. Seigneurs, que pour peu qu'on jette les yeux sur les anciens evenemens de nôtre País, on trouvera qu'avant l'union, & avant la renonciation du Roi d'Espagne Philippe II, ci-devant Souverain de tous les País-Bas, les sept Provinces ont toujours été gouver-

vernées par leurs Ducs , Comtes , Evêques , & autres Seigneurs , de concert avec les Etats de chaque Province.

Que ces sept Provinces s'unirent & s'allierent plus étroitement en 1579. pour la conservation de leurs Libertez & de leur Religion, le Prince d'Orange Guillaume I. ayant été , comme V. N. P. l'ont dit elles-mêmes autrefois, celui qui , par un effet d'une bonté particulière de Dieu, a jetté les premiers fondemens de cette Republique, contre le puissant & redoutable Roi d'Espagne.

Que le Prince Maurice de Nassau, aussi Prince d'Orange, a élevé encore plus haut les murs de cet édifice sur les fondemens déjà posés ; & cela avec une conduite & un courage héroïque.

Que le Prince Frederic Henri a achevé sur les mêmes fondemens & sur les mêmes murs, l'édifice de cet Etat.

Que du tems du Prince Guillaume II. la Paix a été conclüe à Munster, entre le Roi d'Espagne & cet Etat.

Que ce même Prince étant mort sur la fin de l'année 1650. la plupart des Provinces sont demeurées sans Stadhouder jusqu'en 1672.

Nous ne voulons pas , N. & P. Seigneurs , renouveler la memoire des dissensions , dont cet intervalle a été rempli , ni les funestes & douloureuses suites qu'elles ont eues , & qui sembloient devoir entraîner après soi la ruine totale de cet Etat. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de nous rapeller, qu'avec la benediction de Dieu, & sous la conduite du Prince d'Orange Guillaume III. élu Stadhouder des Provinces, cette Republique dont trois Provinces entieres étoient tombées sous la domination de l'Ennemi , & dont les autres étoient prêtes à en devenir la proie , a été

rétablie dans l'état où nous la voyons aujourd'hui.

Quoique nous soyons persuadés que V. N. P. n'ont point oublié des événemens si mémorables, nous ne pouvons nous empêcher d'en dire quelque chose, pour montrer que l'élection & l'établissement d'un Stadhouder n'est pas une chose nouvelle dans cet Etat, & qu'au contraire c'est sous des Stadhouders qu'il est parvenu à sa plus grande splendeur.

V. N. P. disent qu'il y a toujours eu des défauts dans toutes les espèces de Gouvernement, & qu'il y en aura toujours. Nous ne nous nichons point non plus qu'il ne s'en soit glissé sous les Stadhouders, & nous ne croyons pas aussi qu'un pareil Gouvernement doive être dans la suite à l'abri de ces sortes d'abus.

C'est sur ces fondemens, N & P. Seigneurs, qu'après avoir considéré & pesé comme dans une balance, les événemens survenus dans l'Etat en general, & dans notre Province en particulier, tant dans les tems que les Provinces ont eu leurs Stadhouders, que lorsqu'elles n'en ont point eus, nous ne pouvons juger autrement, si-non que l'Election du Prince d'Orange & de Nassau pour Stadhouder & Capitaine General de cette Province, importe à la sûreté & au véritable intérêt de cette Province & de ses Habitans: le Prince d'Orange & de Nassau étant sans contredit le seul Habitant né dans cet Etat, qui puisse être revêtu de cette éclatante Dignité, puisqu'il est déjà Stadhouder de deux des sept Provinces Unies, sans compter la nôtre, pour ne point dire que les illustres Ancêtres & Parens de ce Prince, ont rendu à cet Etat dans la Paix & dans la Guerre les services les plus importans, pour le maintien & la conservation de la Patrie. ll

Il est vrai , N. & P. S. , que si l'on ne regarde que les conjonctures exterieures d'un tems , dans lequel la Republique jouit d'une Paix profonde avec tous ses voisins , on pourroit croire que l'Election d'un Stadhouder , Capitaine & Amiral General , n'est pas une chose essentielle. Mais qu'il plaise à V. N. P. de réfléchir sur l'inconstance & la vicissitude ordinaire des affaires du monde , & de songer qu'on ne sauroit mieux employer la Paix , qu'à chercher & à prendre des arrangemens , par lesquels , quelque Guerre qu'il puisse s'élever , l'Etat puisse , humainement parlant , être mis en toute sûreté.

Quand nous considerons la situation presente de nôtre commune Patrie , l'énervation des Finances & du Crédit dans cet Etat , qui depuis la conclusion de la dernière Paix , a encore augmenté , la décadence de la Milice & de la Puissance sur Mer , la diminution de l'estime des Etats voisins , & le peu d'aparence qu'il y a de remédier à tout cela , si quelque nécessité urgente le demandoit , nous apprehendons que ce ne soit pas sans fondement que L. H. P. & le Conseil d'Etat ont représenté par écrit & à diverses reprises aux Provinces-Unies , que les affaires de l'Union se trouvoient dans un état trop fâcheux pour pouvoir subsister , & qu'il y avoit à craindre qu'il n'arrivât quelque révolution qui causât sa ruine ; sans que pourtant jusqu'à present ces remontrances réitérées aient produit le moindre fruit à l'égard de tous ces dérangemens.

Comme le Gouvernement de la Republique des Provinces-Unies est composé de sept Provinces particulieres , dont chacune est Souveraine en elle-même , & dans lesquelles des interêts particuliers & même oposes sur diverses matieres , causent des

diffe-

differens qui font negliger l'interet commun, & distrayent des soins necessaires à la sureté de l'Etat, on ne sauroit disconvenir qu'il ne soit très-avantageux à nôtre chere Patrie, que ces sept Provinces, outre les liens de l'union, soient liées encore plus étroitement ensemble pour le bien commun, & que ces sept flèches soient rendues indissolubles par un lien de concorde formé par un Chef illustre, revêtu d'une autorité limitée, ce qui ne peut rien produire que de bon, comme, par exemple, de donner aux affaires, lors que la necessité le demande, plus d'activité & de promptitude.

Comme nous avons trouvé parmi nous, N. & P. Seigneurs, une disposition unanime à un pareil arrangement, nous avons jugé à propos de ne point differer cette Election, sur tout pendant une Paix qui nous donne le tems de dresser & d'arrêter les instructions necessaires pour un Stadhouder : d'autant plus que l'experience des tems passez, & particulièrement de l'année 1674., nous a montré que le pouvoir de déliberer, n'étoit pas un droit qu'on pût nous ôter. Ainsi nous avons réglé pour le Prince d'Orange, comme élu Stadhouder & Capitaine General de nôtre Duché & Comté, une instruction que nous prenons la liberté d'envoyer à V. N. P.

Vous verrez que cette instruction ne renferme aucun Article qui puisse apporter le moindre préjudice à l'Etat ni à la Province de V. N. P. Vous reconnoîtrés aussi que cette Election ne peut susciter aucune jalousie & aucune dissension entre les Membres de nôtre Province, puisqu'elle s'est faite de leur consentement unanime.

Nous ne saurions comprendre sur quel fondement V. N. P. jugent que cette Election, qu'elles appellent à tort, permettés-nous ce mot, un changement dans nôtre Gouvernement, puisse produire dans nôtre

Province

Province des Factions considerables & fâcheuses d'un côté pour tâcher par divers ressorts d'exciter & de fomenter dans les autres Provinces le dessein d'un pareil changement, de l'autre pour conserver le Gouvernement dans l'ordre où il a été établi, & de tous les deux, pour nourrir continuellement la défiance, la jalousie & les soupçons, qui, soit qu'ils fussent fondés, soit qu'ils ne le fussent point, tendroient toujours à relâcher les liens de l'union.

Nous souhaitons de tout notre cœur, que le Dieu Tout Puissant veuille inspirer à tous les Magistrats de notre chere Patrie, des sentimens bons & salutaires, par lesquels elle puisse jouir longtems au dedans d'elle-même d'une tranquillité parfaite, & être à l'abri de toutes les entreprises pernicieuses, qui pourroient s'élever du dehors contre elle, & nous declaronons que ce n'est que dans cette vûë, & pour le bien public, que nous avons fait cette Election.

Nous nous flaton que Vos N. P. ne nous regardent point comme des gens, qui par leurs intrigues voudroient exciter entre les Provinces unies des factions ou des dissensions. Nous osons dire franchement que nous n'avons jamais donné lieu à de pareils soupçons, & nous protestons même ici contre de telles accusations, comme étant entierement disposés à contribuer autant qu'il est en notre pouvoir, à tout ce qui pourra tendre à entretenir une intelligence & une harmonie parfaite entre notre Province & Vos N. P. & les autres Provinces unies. Nous ne pouvons concevoir en effet comment l'Election que nous avons faite, y pourroit donner la moindre atteinte, & sur quel prétexte on pourroit avancer, que si cette Alliance n'étoit pas par là formellement rompüe, du moins sa force seroit perdue, & son but manqué; lorsque cette
union

236. *La Clef du Cabinet*

union porte que pour sa plus grande sûreté, les Stadhouders des Provinces qui étoient ou qui seroient établis dans la suite, aussi-bien que les Magistrats & principaux Officiers & Membres de chaque Province & des Villes, jureroient d'observer & de faire observer cette union & tous les Articles qui la composent.

Nous aurions été charmés, N. & P. S. d'avoir conféré auparavant avec des Députés de V. N. P.; mais comme nous avons jugé par votre Lettre que vous ne desiriez d'entrer en conférence avec nous sur l'élection d'un Stadhouder, que pour nous en détourner, nous n'avons pu nous flater que cette conférence eût produit le moindre fruit.

Au reste V. N. P. peuvent être assurées que nous serons prêts à conférer en toute occasion avec V. N. P. & à prendre avec elles les mesures qu'on jugera être nécessaires au bien de l'Etat.

Instruction arrêtée par les Etats de Gueldres & de Zutphen, selon laquelle le Prince d'Orange & de Nassau leur Stadhouder, Capitaine & Amiral General, sera tenu de se régler dans l'administration de ces Charges, après qu'il sera parvenu à l'âge de 18. ans accomplis.

Instruction pour le nouveau Stadhouder.

1. **L**E Stadhouder doit être de la Religion Chrétienne Reformée, & en faire profession publique, sera obligé d'aider à maintenir cette Religion tant qu'il sera en son pouvoir; & quant à la Doctrine, de la manière qu'elle a été confirmée dans le Synode National tenu à Dordrecht en 1618. & en 1619.

2. L'Autorité Souveraine continuera à résider en la Noblesse & les Villes du Duché de Gueldres & Comté de Zutphen, comme auparavant & telle qu'elle

qu'elle subsiste présentement, sans que le Stadhouder puisse s'en arroger la moindre partie.

3. Ladite Province continuera à consister dans les trois Quartiers séparés & distincts, de Nimegue, de Zutphen, & de Weeluve. Le Stadhouder ne pourra disposer d'aucunes Charges ou Commissions, tant au dedans qu'au dehors de la Province. Il ne prendra non plus connoissance de la reception d'aucun Membre dans l'Ordre de la Noblesse, & dans la Magistrature des Villes de cette Province, & n'y fera aucun changement.

4. Le Stadhouder sera obligé de garder & d'observer l'Union faite entre les Alliez à Utrecht en 1579., comme aussi toutes les Conventions & Concordats de ce Pays; aidera à maintenir tous les Privilèges, Immunités, Droits Ordonnances & Coutumes, dont jouissent la Noblesse & les Villes en general ou en particulier; & aidera de même à maintenir la Souveraineté de cette Province, & la défendra contre tous ceux qui y voudroient donner atteinte.

5. Le Stadhouder étant à Arnhem ou autre part, où la Cour Provinciale sera assemblée, pourra y prendre séance, & alors il y présidera, recueillera les voix, & en formera la conclusion, selon l'ordre; & dans la suite quand il aura atteint l'âge de dix-huit ans, tous les Actes, Lettres & Dépêches, seront expédiés au nom du Stadhouder & des Conseillers, comme cela s'est pratiqué auparavant.

6. Si dans la suite, quelque différend imprévu venoit à s'élever entre les 3. Quartiers de cette Province ou entre le Corps de la Noblesse & le Corps des Villes dans les Quartiers, le Stadhouder tâchera de les accommoder à l'amiable, ou faute de cela, après avoir entendu les Parties, il décidera suivant ce qu'il jugera être plus conforme à la raison & à l'équité.

7. Le Stadhouder ſera auſſi Capitaine General de toute la Milice, qui eſt, ou qui ſera levée dans cette Province, auſſi-bien qu'Amiral General, autant que cela concerne le Duché & Comté, & il fera obſerver dans cette Milice un bon ordre & une bonne diſcipline militaire.

8. Le Stadhouder & Capitaine General ne pourra rien faire contre l'ordre établi en 1651. par tous les Confederez touchant les Patentes, la garde des clefs, & pour donner le mot dans les Villes, qui ont voix à l'Assemblée des Etats, & il ne pourra point non plus changer les Garniſons des Villes de cette Province; mais le pouvoir de donner des Patentes & de changer les Garniſons, demeurera à la diſpoſition des Quartiers, ou aux Seigneurs leurs Députés ordinaires: & la garde des clefs; & le droit de donner le mot, reſtera aux Magiſtrats des Villes, ayans ſéance aux Etats, comme cela ſe pratique à préſent.

9. Le Stadhouder & Capitaine General ne pourra point conferer les Charges des Gouverneurs, Commandeurs ou Majors des Villes ou Fortereſſes de ce Duché & Comté.

10. Le Stadhouder & Capitaine General ne pourra non plus diſpoſer d'aucune Charge Militaire; appartenante à la repartition de cette Province: mais en tems de Guerre, & faiſant la Compagne en perſonne, il pourra conferer les Charges militaires qui viendront à vaquer pendant la Compagne, & non autrement.

11. On donnera au Stadhouder & Capitaine General un Regiment d'Infanterie, qu'il pourra choiſir entre les Regimens à préſent repartis dans cette Province, qui ſera nommé le Regiment du Stadhouder, le Colonel retenant pourtant les apontimens de Colonel pendant ſa vie: mais le Stadhouder aura d'abord

Et retiendra ensuite la disposition de toutes les Places des Officiers, qui viendront à vaquer dans ce Regiment sans aucune exception; à cette condition pourtant qu'il préférera les originaires du País aux étrangers, & qu'il faudra qu'ils ayent 14 ans accomplis, & les Commissions Militaires seront expédiées par les Secretaires des Quartiers, suivant l'usage établi presentement.

12. Le Stadhouder & Capitaine General aura la pension annuelle affectée à ces sortes de Charges, à savoir, cinq mille neuf cens florins, à prendre sur les Domaines de cette Province, & outre cela il aura, en qualité de Stadhouder de cette Province, son contingent des relevations des Fiefs & de leurs Expéditions, suivant le Reglement fait à ce sujet.

13. Le Stadhouder & Capitaine General ne pourra demander aucun changement dans la présente Instruction, soit pour le tout, soit en patrie, ni à la Province en general, ni à aucun de ses Membres en particulier. Et quand il sera parvenu à l'âge de dix-huit ans, il sera tenu de signer cette Instruction avant son installation, & de faire le Serment suivant dans l'Assemblée.

Serment du Stadhouder.

Nous Guillaume-Charles-Henri Friso, Prince d'Orange & de Nassau, promettons & jurons d'observer ponctuellement la susdite & par Nous signée Instruction; & puis de Nous comporter en tout ce qui concernera l'administration de la Charge de Stadhouder, Capitaine & Amiral General du Duché de Gueldres & Comté de Zutphen, comme à un fidele Stadhouder, Capitaine & Amiral General appartient.

L. N. P. se reservent expressément tout ce qui n'a point été énoncé dans la présente Instruction.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissance. Le 19. Janvier la Princesse de Lubkowits accoucha heureusement à Prague, d'un garçon.

II. *Morts.* Le 7. Janvier le Serenissime Prince Margrave de Brandebourg-Anspach mourut d'apoplexie dans sa Résidence de *Reichenbach*.

Le Lieutenant General de Schlippenbach, Gouverneur de *Colberg*, est mort à *Berlin*.

La Comtesse de Bellisse Fonquet, de la Maison de Duras, est morte à *Bourdeaux*.

Le Comte de Vehlen, Colonel au service de l'Electeur Palatin, est mort à *Cologne*.

Le 20. la Duchesse Douïairiere de Sleswich-Holstein-Noorbourg, née Princesse d'Anhalt, mourut dans son Château d'*Ostersholm*, âgée de 76. ans.

Mr. Huens, premier Bourgmaitre de *Malines*, est mort subitement dans cette Ville.

Le Comte Ernest-Frédéric de Solms-Laubach, Président de la Chambre Imperiale à *Wetzlaer*, est mort dans sa Seigneurie de *Laubach*.

Le 16. le Duc de Popoli, ci-devant Gouverneur du Prince des Asturies, Grand Maître d'Hôtel, & Capitaine des Gardes du Corps, mourut à *Madrid*, âgé de 72. ans.

Le Marquis de Carrail, Chevalier de l'Ordre de l'*Annonciade*, & Gouverneur de *Turin*, est mort en cette Ville.

Le 25. le Procureur Nicolas Delphino, mourut à *Venise*.